

VOLUME 12 — Prix : 0.70



HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE

PAR

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

12

LES BELGES

La Belgique envahie
Le Gouvernement belge en France
L'Armée belge

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10

HISTOIRE ANECDOTIQUE
DE LA GUERRE

VOLUME 12

LES BELGES

La Belgique envahie.
Le Gouvernement belge en France.
L'armée belge.

Cette brochure a été déposée, conformément aux lois, en mai 1916.

HISTOIRE
ANECDOTIQUE

DE

LA GUERRE

PAR

FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

12

LES BELGES

La Belgique envahie.
Le Gouvernement belge en France.
L'armée belge.

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

Cet ouvrage ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Nous estimons que bien des années se passeront sans doute avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté.

Plus simplement nous avons noté quand ils se produisaient et en les classant au fur et à mesure, de notre mieux, par catégories, les situations remarquables, les incidents multiples et pittoresques, les mesures spéciales qui caractérisent cette époque extraordinaire. Ainsi seront fixés les souvenirs de chacun et préparés de nombreux matériaux à l'usage de ceux qui, un jour, établiront l'histoire définitive de la guerre.

Chaque volume a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses. On n'y trouvera que des choses vécues, dont nous nous sommes efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

SOMMAIRE

Albert Ier et la petite Reine. Deux admirables époux, p. 7. — Sur quels traités internationaux repose la neutralité belge, p. 10. — Un mot historique. *Le chiffon de papier,* p. 12. — Noble réponse du Gouvernement et du Roi de Belgique, p. 16. — Les mâles proclamations d'Albert Ier, p. 20. — L'invasion. Un récit saisissant, p. 23. — Proclamation hypocrite des Allemands. Les atrocités commises, p. 26. — Le gouvernement belge s'installe en France, p. 30. — Le Nice havrais devient le siège du Gouvernement de Belgique, p. 32. — Le bureau de poste belge de Sainte-Adresse, p. 34. — Salut au drapeau ! A quoi travaillent en France les ministres belges, p. 36. — Testament émouvant de M. Huysmans, p. 38. — Comment furent traités en France les réfugiés belges, p. 40. — Ce qu'était l'armée belge à la mobilisation, p. 43. — Réorganisation de l'armée belge. La retraite d'Anvers, p. 45. — Habillement des recrues. Les centres d'instruction, p. 47. — Les Belges restés au pays bravent la mort pour rejoindre l'armée, p. 50. — Un Jésuite héroïque. L'assassinat de Miss Cavell, p. 53. — Visite d'un camp d'instruction de l'armée belge, p. 55. — Les services de l'armée. Beyensville, cité des mutilés, p. 58. — Le Roi et la Reine sont restés avec leurs soldats, p. 60. — M. Max, le bourgmestre de Bruxelles, p. 62. — Le bourgmestre est arrêté. Sa fermeté d'âme, p. 65. — Un beau type de femme belge. Mme Carton de Wiart, p. 69. — Mme Carton de Wiart au Conseil de Guerre et en prison, p. 72. — Le grand cardinal Mercier, primat de Belgique, p. 75. — Une lettre pastorale historique, p. 77. — Le cardinal Mercier rétablit la vérité, p. 82. — Protestation éloquente de Mgr Heylen. Demande d'enquête de l'épiscopat belge, p. 85. — Les églises. Un sermon à Bruxelles pendant l'occupation allemande, p. 88. — Le ravitaillement de la Belgique. *Commission for Relief in Belgium*, p. 92. — Flamands et Wallons. Les Allemands essaient vainement de faire renaître les anciennes querelles, p. 97. — *La Libre Belgique,* journal protestataire, p. 100. — Courageuse attitude des ouvriers, p. 106. — Comment les Belges envahis raillent les Allemands. Le *Dictionnaire de Boche*, p. 108. — Célébration de la Fête de l'Indépendance, p. 112. — La Belgique jugée par un Neutre, p. 117.

LES BELGES

LA BELGIQUE ENVAHIE
LE GOUVERNEMENT BELGE EN FRANCE
L'ARMÉE BELGE

Albert Ier et la petite Reine. - Deux admirables époux.

Albert-Léopold-Clément, fils du comte de Flandre, lequel était frère cadet du roi Léopold II, est né à Bruxelles, le 3 avril 1875. Élève de l'École Militaire, puis officier du régiment des grenadiers, le futur roi de Belgique a reçu une sérieuse éducation militaire, mais il s'est intéressé beaucoup aux questions sociales et juridiques. Voulant connaître à fond le Congo belge et les ressources qui pouvaient être tirées de ce pays soixante-quinze fois grand comme la Belgique, il se rendit en Afrique, et traversa la colonie du Sud au Nord à petites journées, non en prince héritier ou en touriste, mais en explorateur et en économiste, inspectant, étudiant tout, le carnet de notes à la main. Il allait, quand la guerre éclata, procéder à une refonte complète de l'administration du Congo.

C'est au cours d'une excursion dans les Alpes bavaroises qu'Albert de Belgique rencontra la

princesse Élisabeth, duchesse de Bavière, née le 25 juillet 1876. La princesse, qui avait alors vingt-quatre ans, était fille du duc Charles Théodore, chef de la branche ducale de la maison de Bavière, un savant doublé d'un philanthrope, et de la princesse Marie-José de Bragance.

Le mariage fut célébré à Munich en 1900. Quelques jours plus tard, les deux époux faisaient à Bruxelles leur entrée solennelle qui fut marquée par un vif enthousiasme. Les Belges, d'abord un peu déçus de voir cette princesse, si petite et si frêle, à côté du prince Albert de très haute taille, furent vite conquis par sa grâce souriante, ses paroles pleines d'à-propos et de bonté.

Le ménage princier s'installa très simplement rue de la Science, dans l'ancien hôtel du marquis d'Auche. Peu mondains l'un et l'autre, Albert et Élisabeth attirèrent chez eux des artistes, des musiciens, des poètes, des savants. L'union entre les époux était si complète qu'Élisabeth voulut s'initier aux études politiques et économiques de son mari ; elle exerça également une bienfaisance discrète mais très agissante dans les hôpitaux et les dispensaires.

*
* *

En décembre 1909, Léopold II, ce grand ami de la France, mourait. Devenus roi et reine, Albert Ier et Élisabeth ne changèrent presque pas leur train de vie, en dehors des réceptions

et des cérémonies officielles. Leur plus grande joie était de se retrouver, dans l'intimité familiale, au milieu de quelques amis intimes et de leurs trois enfants : le prince Léopold-Philippe, duc de Brabant, né en 1901 ; Charles-Théodore, comte de Flandre, né en 1903 ; Marie-José-Charlotte, née en 1906.

Le roi Albert Ier ayant une très haute idée de ses devoirs de chef de peuple s'y consacrait avec une conscience, une prudence, une hauteur de vues remarquables. La reine Élisabeth continuait à s'occuper personnellement de l'éducation de ses enfants et augmentait encore ses œuvres de charité. Sans aucune suite, elle se rendait dans les quartiers pauvres, distribuant des secours et de bons conseils. Parfois, elle n'était pas reconnue ; parfois aussi, elle était devinée et se dérobait avec peine à une ovation populaire. Elle patronna tout particulièrement les œuvres de lutte contre la tuberculose et de protection des ouvrières à domicile.

Les Belges étaient justement fiers de ces souverains qui offraient à leurs sujets tous les exemples des vertus familiales et sociales. « La petite Reine », selon le nom donné communément à la reine Élisabeth, était l'idole de tout un peuple.

En 1910 les Souverains belges vinrent faire une visite à Paris. Nous nous rappelons leur réception solennelle à l'Hôtel de Ville. En uniforme, sur lequel tranchait le grand cordon de la Légion d'honneur, le roi Albert debout, très droit, répondait aux souhaits de bienvenue de M. Bellan, président du Conseil Municipal, et

de M. de Selves, préfet de la Seine. Son discours était écrit, mais le Roi semblait le lire malaisément et hésitait parfois sur les mots. Alors « la petite Reine », qui se tenait à côté de lui et le surveillait discrètement, soufflait à son mari la suite de façon presque imperceptible. Ils avaient dû composer ce discours ensemble !

« Comme il est timide », se disaient les spectateurs de cette jolie scène. Le timide allait pourtant bientôt donner une leçon de courage et de fidélité aux lois de l'honneur, destinée à remplir le monde à la fois d'étonnement et d'admiration.

*
* *

Sur quels traités internationaux repose la neutralité belge.

Mais, avant de parler des événements tragiques qui marquèrent en Belgique le début des hostilités, rappelons que la neutralité en même temps que l'indépendance de ce petit royaume ont été reconnues en plusieurs circonstances solennelles.

L'article V du traité signé le 26 juin 1831 à Londres par les représentants des cinq grandes puissances, dont la Prusse, est ainsi conçu :

« La Belgique formera un État perpétuellement neutre.

« Les cinq puissances (Angleterre, Autriche, France, Prusse, Russie) lui garantissent cette neutralité perpétuelle ainsi que l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire. »

L'article Ier du traité de Londres, signé le 19 avril 1839, déclare :

« S. M. l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, S. M. le Roi des Français (Louis-Philippe), S. M. la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, S. M. le Roi de Prusse et S. M. l'Empereur de toutes les Russies déclarent que les articles ci-annexés et formant la teneur du traité conclu à ce jour entre S. M. le Roi des Belges et S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand-duc de Luxembourg, sont considérés comme ayant la même force et la même valeur que s'ils étaient textuellement insérés dans le présent acte et qu'ils se trouvent ainsi placés sous la garantie de Leurs dites Majestés. »

Le traité conclu entre la Belgique et la Hollande établissait dans son article VII que la Belgique « formera un État indépendant et perpétuellement neutre ».

D'autre part, lorsqu'éclata la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne, un traité fut signé à Londres, le 9 août, entre la Prusse et la Grande-Bretagne.

« Article premier. — S. M. le Roi de Prusse ayant déclaré que, malgré les hostilités dans lesquelles la Confédération de l'Allemagne du Nord est engagée avec la France, sa volonté bien arrêtée est de respecter la neutralité de la Belgique, aussi longtemps que cette neutralité sera respectée par la France, S. M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande déclare de son côté que si, pendant

ces hostilités, les armées de la France viennent à violer ladite neutralité, elle sera prête à coopérer avec S. M. Prussienne pour la défense de cette même neutralité, de la manière qui pourra être concertée mutuellement, en employant pour cet objet ses forces navales et militaires, dans le but d'assurer et de maintenir de concert avec S. M. Prussienne, en ce moment et plus tard, l'indépendance et la neutralité de la Belgique. »

Un traité identique fut conclu et signé le jour même par la France et la Grande-Bretagne.

*
* *

Un mot historique. – « Le chiffon de papier. »

Le 31 juillet 1914, renouvelant, avec une logique tout à fait remarquable, sa démarche de 1870, l'Angleterre demandait à la France et à l'Allemagne si elles prétendaient respecter la neutralité de la Belgique. La France s'y engagea ; l'Allemagne, après trois jours de silence, déclara qu'elle avait déjà envahi le nord-est de la Belgique et ne pouvait, pour des raisons stratégiques, arrêter la marche de son armée. Sur quoi, Sir E. Goschen, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, réclamait ses passeports. Puis, répondant à l'appel de la Belgique adressé aux puissances garantissant sa neutralité, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande déclarait la guerre à l'Allemagne. C'est au cours de la dernière entrevue que

Sir E. Goschen eut à Berlin avec le chancelier de l'Empire, M. von Bethmann-Hollweg, que celui-ci prononça la phrase devenue célèbre du *chiffon de papier*.

« Je trouvai le chancelier fort agité. Son Excellence a commencé tout de suite une harangue qui a duré environ vingt minutes. Il a dit que la mesure prise par le Gouvernement de S. M. Britannique était terrible au dernier point ; — juste pour un mot « neutralité », un mot dont, en temps de guerre, on n'a tenu si souvent aucun compte ; — *juste pour un chiffon de papier,* la Grande-Bretagne allait faire la guerre à une nation à elle apparentée, qui ne désirait rien tant que d'être son amie. Tous ses efforts en ce sens ont, a-t-il continué, été rendus inutiles par cette dernière et terrible mesure ; la politique à laquelle, comme je le savais, il s'était voué depuis son arrivée au pouvoir était tombée comme un château de cartes. Il s'est écrié que ce que nous avons fait est inconcevable, c'est comme frapper par derrière un homme qui se défend contre deux assaillants. Il tient la Grande-Bretagne pour responsable de tous les terribles événements qui pourront se produire.

« J'ai protesté avec force contre cette déclaration et ai dit que, de même que lui-même et M. de Jagow désiraient me faire comprendre que, pour des raisons stratégiques, c'était pour l'Allemagne une affaire de vie et de mort d'avancer à travers la Belgique et de faire violer la neutralité de cette dernière, de même je désirais qu'il comprît que c'était pour ainsi

dire *une affaire de vie ou de mort pour l'honneur de la Grande-Bretagne* que de tenir l'engagement solennel pris par elle de faire, en cas d'attaque, tout son possible pour défendre la neutralité de la Belgique. Il est, ai-je insisté tout simplement, nécessaire de tenir ce pacte solennel, sans quoi quelle confiance n'importe qui pourrait-il avoir à l'avenir dans les engagements pris par la Grande-Bretagne? » (Extrait du rapport de Sir E. Goschen rédigé par télégramme le 4 août 1914 et non parvenu au Foreign-Office ; rédigé à nouveau à Londres le 8 août 1914.)

*
* *

L'Allemagne, avant de recourir à la force, avait essayé d'obtenir de la Belgique l'autorisation de laisser passer ses troupes sur le territoire du royaume.

Voici le document qui fut dans ce but remis le 2 août 1914, à 7 heures du soir, à Bruxelles, par M. de Below, ministre plénipotentiaire d'Allemagne, à M. Davignon, ministre des Affaires Etrangères de Belgique :

« Le Gouvernement allemand a reçu des nouvelles sûres d'après lesquelles les forces françaises auraient l'intention de marcher sur la Meuse par Givet et Namur. Ces nouvelles ne laissent aucun doute sur l'intention de la France de marcher sur l'Allemagne par le territoire belge. Le Gouvernement Impérial allemand ne peut s'empêcher de craindre que la Belgique, malgré sa meilleure volonté, ne sera pas en

mesure de repousser sans secours une marche française d'un si grand développement. Dans ce fait on trouve une certitude suffisante d'une menace dirigée contre l'Allemagne.

« C'est un devoir impérieux de conservation pour l'Allemagne de prévenir cette attaque de l'ennemi.

« Le Gouvernement allemand regretterait très vivement que la Belgique regardât comme un acte d'hostilité contre elle le fait que les mesures des ennemis de l'Allemagne l'obligent de violer de son côté le territoire belge.

« Afin de dissiper tout malentendu, le Gouvernement allemand déclare ce qui suit :

« 1° L'Allemagne n'a en vue aucun acte « d'hostilité contre la Belgique. Si la Belgique « consent, dans la guerre qui va commencer, « à prendre une attitude de neutralité amicale « vis-à-vis de l'Allemagne, le Gouvernement « allemand de son côté s'engage, au moment « de la paix, à garantir le royaume et ses « possessions dans toute leur étendue.

« 2° L'Allemagne s'engage, sous la condition « énoncée, à évacuer le territoire belge aussitôt « la paix conclue.

« 3° Si la Belgique observe une attitude ami- « cale, l'Allemagne est prête, d'accord avec « les autorités du Gouvernement belge, à « acheter contre argent comptant tout ce qui « est nécessaire à ses troupes et à indemniser « pour les dommages causés en Belgique.

« 4° Si la Belgique se comporte d'une façon

« hostile contre les troupes allemandes et par-
« ticulièrement fait des difficultés pour leur
« marche en avant par une opposition des for-
« tifications de la Meuse ou par des destruc-
« tions de routes, de chemins de fer, tunnels
« ou autres ouvrages d'art, l'Allemagne sera
« obligée de considérer la Belgique en ennemie.

« Dans ce cas, l'Allemagne ne prendra
« aucun engagement vis-à-vis du Royaume,
« mais elle laissera le règlement ultérieur des
« rapports des deux États l'un vis-à-vis de
« l'autre à la décision des armes. Le Gouver-
« nement allemand a l'espoir justifié que cette
« éventualité ne se produira pas et que le
« Gouvernement belge saura prendre les me-
« sures appropriées pour l'empêcher de se
« produire. Dans ce cas les relations d'amitié
« qui unissent les deux États deviendront plus
« étroites et durables. »

La réponse du Gouvernement belge fut aussi rapide que précise.

*
* *

Noble réponse du Gouvernement et du Roi de Belgique.

« Cette note, disait-elle notamment, a provoqué chez le Gouvernement du Roi un profond et douloureux étonnement.

« Les intentions qu'elle attribue à la France sont en contradiction avec les déclarations formelles qui nous ont été faites le 1er août au nom du Gouvernement de la République.

« D'ailleurs si, contrairement à notre attente, une violation de la neutralité belge venait à être commise par la France, la Belgique remplirait tous ses devoirs internationaux et opposerait la plus vigoureuse résistance.

« Les traités de 1839, confirmés par les traités de 1870, consacrent l'indépendance et la neutralité de la Belgique sous la garantie des Puissances et notamment du Gouvernement de Sa Majesté le Roi de Prusse.

« La Belgique a toujours été fidèle à ses obligations internationales ; elle a accompli ses devoirs dans un esprit de loyale impartialité ; elle n'a négligé aucun effort pour maintenir ou faire respecter sa neutralité.

« L'atteinte à son indépendance dont la menace le Gouvernement allemand constituerait une flagrante violation du droit des gens. Aucun intérêt stratégique ne justifie la violation du droit.

« Le Gouvernement belge en acceptant les propositions qui lui sont notifiées sacrifierait l'honneur de la nation en même temps qu'il trahirait ses devoirs vis-à-vis de l'Europe.

« Conscient du rôle que la Belgique joue depuis plus de quatre-vingts ans dans la civilisation du monde, il se refuse à croire que l'indépendance de la Belgique ne puisse être conservée qu'au prix de la violation de sa neutralité.

« Si cet espoir était déçu, le Gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit. »



On sait la suite : l'armée allemande envahissant le nord-est de la Belgique et commettant de suite, sans aucune provocation, des atrocités effroyables.

Le Roi Albert, revêtu d'un uniforme de campagne, se rend à la Chambre des Représentants où, à côté des membres de la famille royale, il prononce un discours qui soulève un enthousiasme indescriptible.

« La force même de notre droit, la sympathie dont la Belgique, fière de ses libres institutions et de ses conquêtes morales, n'a cessé de jouir auprès des autres nations, la nécessité pour l'équilibre de l'Europe de notre existence autonome, nous font espérer encore que les événements redoutés ne se produiront pas.

« Mais si nos espoirs sont déçus, s'il nous faut résister à l'invasion de notre sol et défendre nos foyers menacés, ce devoir, si dur soit-il, nous trouvera armés et décidés aux plus grands sacrifices. *(Acclamations et cris de : Vive le Roi ! Vive la Belgique !)*

« Dès maintenant, et en prévision de toute éventualité, notre vaillante jeunesse est debout, fermement résolue, avec la ténacité et le sang-froid traditionnel des Belges, à défendre la patrie en danger. *(Applaudissements.)*

« Je lui adresse, au nom de la nation, un fraternel salut. *(Acclamations et cris de : Vive l'Armée !)* Partout en Flandre et en Wallonie, dans les villes et les campagnes, un seul senti-

ment étreint les cœurs : le patriotisme ; une seule vision emplit les esprits : notre indépendance comprise ; un seul devoir s'impose à nos volontés : la résistance opiniâtre. *(Applaudissements et acclamations.)*

« Je vous ai réunis, Messieurs, afin de permettre aux Chambres Législatives de s'associer à l'élan du peuple dans un même sentiment de sacrifice.

« Vous saurez prendre d'urgence, Messieurs, et pour la guerre et pour l'ordre public, toutes les mesures que la situation comporte. *(Marques unanimes d'assentiment.)*

« Quand je vois cette assemblée frémissante dans laquelle il n'y a plus qu'un seul parti, celui de la patrie *(Acclamations enthousiastes et cris de : Vive la Belgique !)*, où tous les cœurs battent en ce moment à l'unisson, mes souvenirs se reportent au Congrès de 1830 et je vous demande, Messieurs : Êtes-vous décidés inébranlablement à maintenir intact le patrimoine sacré de nos ancêtres ? *(Oui ! oui ! de toutes parts !)*

« Si l'étranger, au mépris de la neutralité dont nous avons toujours scrupuleusement observé les exigences, viole le territoire, il trouvera tous les Belges groupés autour du Souverain qui ne trahira jamais son serment constitutionnel et du Gouvernement investi de la confiance absolue de la nation tout entière. *(Bravos sur tous les bancs.)*

« J'ai foi dans nos destinées, un pays qui se défend s'impose au respect de tous ; ce pays ne périt pas. *(Très bien ! Vive le Roi ! Vive la Belgique !)*

« Dieu sera avec nous dans cette cause juste. *(Nouveaux applaudissements.)*

« Vive la Belgique indépendante ! » *(De longues et unanimes acclamations de l'Assemblée et des tribunes accueillent la fin du discours.)*

Après que M. Vandervelde a déclaré que les socialistes se grouperont autour du Roi et du Gouvernement, les crédits nécessaires pour la guerre sont votés à l'unanimité.

*
* *

Les mâles proclamations d'Albert Ier.

De ce jour l'homme d'études qu'était Albert Ier se transforme en général. Il ne vivra plus qu'au milieu de ses troupes, partageant leur vie et leurs dangers, organisant la défense d'Anvers, puis, quand cette place va succomber sous les efforts de l'artillerie lourde ennemie, dirigeant la retraite de l'armée avec une habileté consommée.

Ce chef adroit est aussi un écrivain militaire de la bonne école. Ses proclamations sont des modèles de concision et de mots à effet, elles n'enflamment pas seulement ses soldats, le monde entier vibre à la chaude parole du roi défendant l'indépendance de son peuple. Donnons deux exemples de cette littérature si particulière et dans laquelle très peu de généraux, dans les siècles passés, ont su complètement réussir.

Une première proclamation a été lancée au moment où Albert Ier prenait le commandement des troupes belges :

« Sans la moindre provocation de notre part, un voisin orgueilleux de sa force a déchiré les traités portant sa signature et il a violé le territoire de nos pères.

« Parce que nous avons refusé de forfaire à l'honneur, il nous attaque.

« Le monde entier est émerveillé de notre attitude loyale. Que son estime et son respect nous réconfortent ! En voyant son indépendance menacée, la nation a frémi, ses enfants ont bondi à la frontière.

« Vaillants soldats, je vous salue au nom de la Belgique. Vous triompherez, car vous êtes la force mise au service du droit.

« Gloire à vous, soldats de la liberté, défenseurs de vos foyers menacés. »

La seconde proclamation fut écrite trois jours plus tard, après les efforts infructueux des Allemands pour enlever les positions de Liége sans le secours de la grosse artillerie autrichienne :

« Bruxelles, 7 août.

« Nos camarades de la 3e division de l'armée et de la 15e brigade mixte vont rentrer dans nos lignes après avoir défendu en héros la position fortifiée de Liége.

« Attaqués par des forces quatre fois supérieures, ils ont repoussé tous les assauts, aucun

fort n'a été enlevé ; la place de Liége est toujours en notre pouvoir.

« Des étendards et quantité de prisonniers sont les trophées de ces journées.

« Au nom de la nation, je vous salue, officiers et soldats de la 3e division et de la 15e brigade mixte, vous avez rempli tout votre devoir, vous avez fait honneur à nos armes et montré à l'ennemi ce qu'il en coûte d'attaquer injustement un peuple paisible, mais qui puise dans sa juste cause une force invincible ; la Patrie a le droit d'être fière de vous.

« Soldats de l'armée belge, n'oubliez pas que vous êtes à l'avant-garde des armées immenses de cette lutte gigantesque, et que nous n'attendons que l'arrivée de nos frères d'armes pour marcher à la victoire. Le monde entier a les yeux fixés sur vous, montrez-lui par la vigueur de vos coups que vous entendez vivre libres et indépendants.

« La France, ce noble pays, qu'on trouve, dans l'histoire, associée aux causes justes et généreuses, vole à notre secours et ses armées entrent sur notre frontière. En votre nom, je leur adresse un fraternel salut !

« ALBERT. »

Quelle belle et sobre éloquence. Comme elle parle à l'âme et comme elle résume les plus nobles sentiments !

*
* *

L'invasion. - Un récit saisissant.

Hélas ! malgré toute l'ardeur qu'elle mit à voler au secours de la Belgique, la France devait arriver trop tard. Il était bien modeste le coin de terre libre que son intervention allait, au nord-ouest du royaume, conserver à Albert Ier et à ses soldats. N'importe, ces quelques kilomètres carrés deviendraient un symbole et empêcheraient l'ennemi de consommer son double dessein : l'asservissement complet de la Belgique, l'anéantissement de son armée.

L'armée allemande d'invasion déferla à travers la Belgique comme un fleuve méthodique et réglé qui, jour et nuit, coule inépuisablement. Si elle pilla, brûla, massacra, elle offrit dans son ensemble, malgré ce désordre apparent, une vision de force et de puissance ordonnée vers la dévastation. Dans *les Études* du 20 juin 1915, un témoin oculaire a donné de cette marche une vision saisissante :

Les routes, en Belgique, sont pavées; de chaque côté de la chaussée des *accotements* macadamisés ou non servent ordinairement aux piétons et aux cyclistes. L'armée allemande défilait en trois colonnes : au milieu, sur le pavé, l'artillerie avec ses canons et ses caissons ; à droite et à gauche, la cavalerie et l'infanterie. Les hommes étaient gris des pieds à la tête ; les canons et les caissons l'étaient aussi ; beaucoup de chevaux, sous la poussière,

l'étaient devenus. Mais les harnais et les uniformes, les fusils et les voitures, presque tout était neuf ou comme neuf. Tout était fort, et fier, et roide, et cohérent : les pieds de l'un semblaient se poser sur ceux de l'autre.

Le défilé de nuit était, encore plus que l'autre, lugubre. Les maisons étaient comme mortes ; par ordre stores et volets devaient être fermés. Par une fente seulement, par un coin de rideau soulevé dans une chambre toute noire, on pouvait voir, entrevoir plutôt, le fantastique passage de ces hommes gris, indéfiniment pareils, le moutonnement des pointes de casque ou des fers de lance ; parfois l'éclair furtif d'un sabre que frappait un rayon de lune ou la flamme d'un bec de gaz. On fermait les yeux, on fermait sa chambre et sa maison, mais le bruit des pas monotones, le rythme des fers de bottes — car l'infanterie même était bottée —, le piétinement enchevêtré des chevaux, le grincement des roues de canons et de chariots, vous poursuivaient partout dans la veille, vous hantaient dans le sommeil.

Au matin, quand on se risquait à rouvrir sa fenêtre ou sa porte, c'étaient les mêmes soldats, les mêmes officiers qu'on revoyait à la même place ; c'étaient les mêmes colonnes prenant le même tournant de rue, les mêmes attelages donnant un coup de collier sur la même ornière. Mais non ! l'ornière s'était agrandie durant la nuit ; la litière de crottin piétiné que la cavalerie déroulait, comme un passe-pied jaune, sur son passage, s'était encore épaissie. C'était toujours pareil, et pourtant c'étaient d'autres soldats encore, d'autres chevaux, d'autres canons.

Sur de lourds chariots automobiles, l'armée apportait avec elle de puissantes dynamos. A la sortie des villes, cette usine électrique s'arrêtait ;

des cavaliers, tout prêts pour cela, s'échelonnaient le long de la route, déroulant le câble et allant suspendre aux arbres, aux poteaux de télégraphe, aux angles des maisons les ampoules lumineuses. Une demi-heure après la route était éclairée comme une avenue et le défilé continuait.

Alors on voyait passer d'immenses tapissières automobiles, portant deux étages de banquettes latérales superposées. Des rideaux gris fermaient parfois les côtés ; plus souvent, à cause de la grande chaleur, ces rideaux étaient repliés et leurs extrémités seules, dans la course, flottaient au vent. Étendus sur les banquettes, de lourdes masses grises, des soldats et des sous-officiers dormaient...

Du reste, la grande route était parfois insuffisante pour tout ce qu'on voulait lui faire absorber de véhicules et de piétons. Le canal crevait sous le flot, l'inondation se répandait à travers les champs. On voyait des escadrons entiers de cavalerie se lancer parmi les betteraves, alignés comme pour la manœuvre, maintenant leurs distances, s'avançant en lignes serrées, la lance droite, au grand trot de leurs chevaux, pour venir s'arrêter net et en bon ordre devant l'obstacle, rivière ou village, qui les forçait à se canaliser de nouveau et à étirer leur masse le long d'un chemin.

Que pouvaient contre un tel flot les deux cent mille soldats de l'armée belge active auxquels la soudaineté de l'invasion n'avait même pas permis de compléter leurs approvisionnements en munitions et en vivres.

*
* *

Proclamation hypocrite des Allemands. - Les atrocités commises.

En pénétrant sur le territoire belge les Allemands placardèrent et distribuèrent à profusion la proclamation suivante imprimée en trois modèles de différentes grandeurs :

« *Au peuple belge,*

« C'est à mon grand regret que les troupes allemandes se voient forcées de franchir la frontière de la Belgique. Elles agissent sous la contrainte d'une nécessité inévitable, la neutralité de la Belgique ayant été violée par des officiers français qui, sous un déguisement, ont traversé le territoire belge pour pénétrer en Allemagne.

« Belges ! C'est notre désir qu'il y ait encore moyen d'éviter un combat entre deux peuples qui étaient amis jusqu'à présent, jadis même alliés. Souvenez-vous du glorieux jour de Waterloo où c'étaient les armes allemandes qui ont contribué à sauver et à établir l'indépendance et la prospérité de votre patrie.

« Mais il nous faut le chemin libre. Des destructions de ponts, de tunnels, de voies ferrées devront être regardées comme des actions hostiles. Belges ! vous avez à choisir.

« J'espère donc que l'armée allemande de la Meuse ne sera pas contrainte de vous combattre. Un chemin libre pour attaquer celui qui voulait nous attaquer, c'est tout ce que nous désirons.

« Je donne des garanties formelles à la population belge qu'elle n'aura rien à souffrir des horreurs de la guerre ; que nous payerons en or monnayé les vivres qu'il faudra prendre au pays ; que nos soldats se montreront les meilleurs amis d'un peuple pour lequel nous éprouvons la plus haute estime, la plus grande sympathie.

« C'est de votre sagesse et d'un patriotisme bien compris qu'il dépend d'éviter à votre pays les horreurs de la guerre.

« *Le général commandant en chef l'armée de la Meuse,*

« Von Emmick. »

D'autre part, le ministre de l'Intérieur belge, M. Berryer, avait adressé, le 4 août 1914, aux 2.700 communes du royaume des instructions avertissant les civils de s'abstenir de tous actes d'hostilité à l'égard des Allemands. Ces instructions furent partout affichées par les soins des gouverneurs de provinces et des bourgmestres, les journaux les publièrent en outre en première page et en caractères gras. En voici la partie essentielle :

« Le ministre de l'Intérieur recommande aux civils, si l'ennemi se montre dans leur région :

« De ne pas combattre ;

« De ne proférer ni injures, ni menaces ;

« De se tenir à l'intérieur et de fermer les fenêtres afin qu'on ne puisse dire qu'il y a eu provocation ;

« Si les soldats occupent, pour se défendre, une maison ou un hameau isolé, de l'évacuer, afin qu'on ne puisse dire que les civils ont tiré ;

« L'acte de violence commis par un seul civil serait un véritable crime que la loi punit d'arrestation et condamne, car il pourrait servir de prétexte à une répression sanglante, au pillage et au massacre de la population innocente, des femmes et des enfants. »

Ces prescriptions furent suivies à la lettre. D'ailleurs, pour plus de sûreté, les bourgmestres firent déposer à l'hôtel de ville de la commune toutes les armes que les civils pouvaient posséder chez eux : armes blanches, pistolets, carabines, fusils, même quand ils étaient hors d'usage.

*
* *

On sait toutes les atrocités par lesquelles les Allemands marquèrent leur entrée dans ce malheureux pays : incendies, vols, profanations des églises, pillages, viols, assassinats avec les raffinements de la cruauté la plus barbare ; en plusieurs circonstances, de misérables soldats n'allèrent-ils pas jusqu'à obliger des femmes, des vieillards et des enfants à marcher devant eux pour se protéger des balles ennemies. Près de huit mille civils ont été ainsi massacrés, au mépris des lois de la guerre établies dans les

nations civilisées et sanctionnées par les conventions internationales de La Haye.

Nous n'avons pas à retracer ici les péripéties héroïques de la résistance opposée par la petite armée belge et les trop faibles contingents français et anglais à l'invasion de la Belgique : la défense de Liége avec le général Leman (du 5 au 15 août), les combats de Diest et de Tirlemont (12 août), le combat de Dinant avec le concours des Français (15 août) où les Allemands furent battus. Puis l'armée belge ploie sous le nombre ; le 17 août, le gouvernement belge se retire à Anvers et deux jours plus tard les troupes belges battues à Aerschot cherchent un abri dans le grand camp retranché de l'Escaut.

Le calvaire continue. Bruxelles est occupé ainsi que Louvain, bientôt mis à sac ; Namur (22 août) tombe aux mains de l'ennemi. Ce même jour les troupes anglo-françaises débordées sur leur gauche commencent dans le sud de la Belgique la retraite qui ne prendra fin qu'au début de septembre par la victoire de la Marne.

Mais celle-ci sera impuissante, hélas ! à faire cesser les tribulations de la Belgique. Après un siège de treize jours (27 septembre-9 octobre) les forts d'Anvers succombent sous la pluie de fer et de feu lancée par l'artillerie lourde ennemie.

Mais les gouvernements belge, français et anglais ont pris leurs précautions. Ne laissant que quelques milliers de défenseurs qui, à la reddition de la place, parviendront, pour la plupart, à passer en Hollande, le roi Albert et son gouvernement, les troupes anglo-belges

ont battu en retraite et par la côte gagné Ostende. Là, sous la protection d'une puissante escadre, des transports attendent pour emmener troupes et réfugiés, les premières en France, les seconds soit en France, soit en Angleterre. A Anvers d'ailleurs, de nombreux navires ont par l'Escaut évacué des milliers de Belges en Angleterre.

*
* *

Le Gouvernement belge s'installe en France.

Le 13 octobre 1914, le gouvernement français alors à Bordeaux communiquait à la presse cette note officielle :

« Le gouvernement belge, pour assurer sa liberté d'action, ayant décidé de se rendre en France, une partie de ses membres, accompagnés d'un certain nombre de fonctionnaires, se sont embarqués ce matin à Ostende pour le Havre, où le gouvernement français a pris toutes les mesures nécessaires pour leur installation.

« Les autorités d'Ostende ont eu soin d'assurer l'évacuation de tous les blessés et convalescents.

« Le roi Albert est demeuré à la tête de l'armée. »

Ce document, qui produisit en France une vive émotion, marquait une date importante dans l'histoire de la guerre. Nous allons maintenant étudier l'organisation du gouvernement belge dans notre pays, la vie des réfugiés en

France ou en Angleterre, la reconstitution de l'armée belge, et aussi l'existence des Belges restés sous le joug de l'envahisseur.

*
* *

Le steamer hollandais *Pieder-den-Koning*, qui transportait les membres du gouvernement belge, n'arriva au Havre, par suite du brouillard, que vers sept heures du soir le 13 octobre. Il vint s'amarrer le long du quai du bassin Bellot, en face d'un hangar qui avait été décoré de plantes vertes et de drapeaux ; une compagnie du 24e territorial avec drapeau et musique, un détachement de chasseurs à pied et de gendarmes rendaient les honneurs.

Le gouvernement français avait délégué M. Augagneur, ministre de la Marine, pour saluer les membres du gouvernement belge. C'étaient M. Henry Carton de Wiart, ministre de la Justice et vice-président du Conseil des Ministres ; M. Davignon, ministre des Affaires Étrangères ; M. Berryer, ministre de l'Intérieur ; M. Poullet, ministre des Sciences et des Arts ; M. Van de Vyvère, ministre des Finances ; M. Helleputte, ministre des Travaux Publics ; M. Hubert, ministre de l'Industrie et du Travail ; M. Beukin, ministre des Colonies ; M. Segers, ministre des Chemins de Fer, Marine, Postes et Télégraphes. Le président du Conseil, ministre de la Guerre, M. le baron de Broqueville, était resté près du roi Albert.

Avec les ministres se trouvaient M. Klobuslowski, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, et le personnel de la Légation ; M. Pallu de La Barrière, consul général de France en Belgique.

Deux cent vingt-cinq fonctionnaires de tous ordres et cent vingt-cinq gendarmes figuraient également parmi les passagers.

Après que M. Augagneur eut présenté aux ministres ses souhaits de bienvenue, ceux-ci prirent place dans des automobiles pour se rendre à l'Hôtel de Ville du Havre où avait lieu une réception en leur honneur. Sur tout le parcours ils furent acclamés chaleureusement par la population ; à toutes les maisons des drapeaux belges, anglais et français étaient arborés.

*
* *

Le Nice havrais devient le siège du Gouvernement de Belgique.

Fait sans précédent, un gouvernement allait s'installer dans notre pays gardant son entière autonomie.

Le gouvernement français commença par accorder au gouvernement belge les mêmes immunités qui régissent en Italie la situation du gouvernement pontifical depuis la suppression en 1870 des États Pontificaux. Dans la petite commune de Sainte-Adresse, située près du Havre, à l'extrémité du boulevard Maritime, il est un endroit bordé par la

mer et qui portait naguère le nom de Saint-Denis-Chef-de-Caux. Là des familles havraises possédaient des petits chalets où elles venaient l'été passer la journée sur la plage.

Quelques années avant la guerre, M. Dufayel, propriétaire à Paris des magasins du même nom, imagina de mettre en valeur ces terrains. Il les racheta, y traça des routes, fit venir le gaz et l'électricité, construisit des maisons d'été élégantes et un vaste monument qui s'appelle le Palais des Régates et comporte un hôtel. L'ancien Saint-Denis-Chef-de-Caux devint un peu pompeusement le Nice havrais.

C'est dans le Palais des Régates et dans quelques villas voisines que le gouvernement français a installé le gouvernement belge. Au Palais sont réunis les ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Colonies, des Chemins de fer, des Finances, des Sciences et des Arts; dans une villa de l'avenue des Régates se trouvent les bureaux de la Guerre, et ceux des Affaires Étrangères sont établis dans la villa des Belles-Fontaines.

Palais et villas jouissent du privilège de l'exterritorialité; le gouvernement belge possède en matière télégraphique la franchise et la priorité. Les ministres plénipotentiaires accrédités près de lui par les gouvernements alliés et neutres, y compris le ministre plénipotentiaire de France, résident avec lui. En outre le gouvernement français a délégué un commissaire chargé d'aplanir toutes les difficultés pouvant se présenter et de servir de lien entre les autorités françaises et belges. Ce fut d'abord

M. Hennion, ancien préfet de Police à Paris, qui occupa ce poste; lorsqu'il mourut, il fut remplacé par M. Talon, préfet de la Loire-Inférieure.

Autre privilège : des soldats belges en armes montent la garde à la porte des ministères; enfin à côté du Palais des Régates a été ouvert un bureau de poste desservi par des employés belges et où le premier venu peut envoyer des lettres affranchies avec des timbres belges.

*
* *

Le bureau de poste belge de Sainte-Adresse.

Ce bureau de poste belge établi en pleine terre normande et où d'ailleurs Français et Étrangers se précipitèrent en foule pendant les premières semaines qui suivirent sa création, pour envoyer des cartes postales timbrées de façon originale, a donné lieu à des scènes assez amusantes. Témoin cette spirituelle chronique parue dans le *Journal des Débats :*

« Un bureau de poste porte ces mots : « France-Belgique ». On aime à les voir réunis, comme le sont sur le champ de bataille les armes fraternelles. Mais quel timbre faut-il choisir? Français ou belge? — « Monsieur, « dit l'employé, où envoyez-vous cette lettre? « — Au Havre. — Il faut un timbre belge de « cinq sous, car vous l'adressez à l'étranger,

« ou un timbre français de deux sous, car vous
« l'adressez en France. — Et si je mettais un
« timbre belge de deux sous? — Alors, Mon-
« sieur, la personne qui recevrait la lettre
« devrait payer le double de la différence
« entre vingt-cinq centimes, dont vous deviez
« affranchir, et dix centimes, dont vous avez
« affranchi ; cette différence est de trois sous ;
« votre correspondant payera six sous. — Et
« si je n'affranchis pas du tout? — Monsieur,
« le cas est meilleur. Vous serez considéré
« comme ayant oublié de coller sur l'enveloppe
« un timbre français de deux sous et votre
« correspondant ne payera que quatre sous. —
« Ainsi il est plus cher d'affranchir distrai-
« tement que de ne pas affranchir? — Oui,
« Monsieur ; en affranchissant mal vous payez
« un premier timbre de deux sous et six sous
« de surtaxe : total, huit sous. En n'affran-
« chissant pas, vous ne payez que quatre sous.
« Cela vous apprend à connaître les limites des
« États et à ne pas prendre la figure du roi
« Albert pour la Semeuse, de Roty.

— Voici, ajoutai-je timidement, une lettre
« pour Nieuport. — Alors, dit l'employé, tout
« change. Vous pouvez écrire de Sainte-Adresse
« à Nieuport pour deux sous (timbre belge) ou
« pour cinq sous (timbre français). Mais si
« vous mettez un timbre français de deux sous,
« votre lettre doit payer huit sous comme je
« l'ai déjà expliqué. Si vous n'affranchissez pas
« du tout, comme je vous l'ai déjà dit, vous
« aurez oublié de mettre un timbre belge de
« deux sous, et, comme vous écrivez de Bel-

« gique en Belgique, vous ne devrez que « quatre sous. »

« Clairement convaincus, nous achetâmes des timbres des deux pays. Mais quand il fallut se rappeler lequel nous devions choisir, le travail devint si ardu que nous jetâmes nos lettres à la boîte sans les affranchir, craignant de coûter peut-être trente centimes à des amis que la guerre a mis dans une situation difficile, et préférant ne leur coûter assurément que quatre sous. »

*
* *

Salut au drapeau ! - A quoi travaillent en France les ministres belges.

Chaque matin au lever du soleil en hiver, à six heures en été, chaque soir au coucher du soleil en hiver, à sept heures en été, a lieu près du Palais des Régates une émouvante cérémonie.

Devant la garde assemblée et en présence des ministres qui se trouvent actuellement à Sainte-Adresse, on hisse le matin et on amène le soir le drapeau national aux couleurs noire, jaune et rouge. Le colonel-commandant le Palais prononce les phrases traditionnelles : « Hissez le drapeau ! Amenez le drapeau ! » Les soldats belges présentent les armes, tous les assistants se découvrent respectueusement. Et le drapeau, symbole de la Patrie absente, monte ou s'abat majestueusement.

L'église de Sainte-Adresse est devenue

l'église du gouvernement belge. Chaque dimanche les ministres assistent à l'office. Un choral a été organisé entre les fonctionnaires des ministères pour rehausser l'éclat des cérémonies les jours de fête.

*
* *

A première vue il pourrait sembler étrange que les ministères belges continuent à fonctionner alors que leur pays est presque entièrement aux mains de l'ennemi.

Cependant le travail ne manque pas. Le ministère des Colonies a toujours, comme par le passé, à administrer le Congo ; quant au ministère de la Guerre son importance s'est augmentée en raison, comme on le verra tout à l'heure, de l'accroissement de l'armée.

D'autre part, si exiguë que soit la partie de la Belgique non envahie, il n'en faut pas moins s'en occuper et y prendre toutes les mesures spéciales nécessitées par les hostilités.

Le gouvernement belge est parvenu à rester en relations avec les territoires envahis et trouve moyen parfois de faire passer des consignes aux fonctionnaires restés là-bas à leurs postes.

Enfin il faut préparer la réorganisation administrative, financière, industrielle des territoires envahis pour le jour de la libération. Le programme vise le remplacement de certains fonctionnaires, l'institution de commissions d'in-

demnités pour les dommages causés, le ravitaillement de la population, les avances en espèces aux particuliers, la réédification ou la réparation des habitations privées et des monuments publics, la commande de machines-outils de toute nature destinées à remplacer celles que les Allemands auront emportées, la remise en état des voies ferrées et navigables.

Pour que la Belgique puisse rapidement reprendre sa vie normale, il importe, quand le moment sera venu, que tout ait été prévu et puisse se dérouler comme un vaste scénario parfaitement agencé. Voilà pourquoi, même en exil, les ministères belges présentent une activité réelle.

* * *

Testament émouvant de M. Huysmans.

Pendant l'été de 1915 mourait au Havre M. Huysmans, ministre d'État, malade depuis quelques mois.

On sait quels sont les sentiments religieux du roi et de la majorité du peuple belge. Entré dans le ministère de la Défense Nationale pour représenter un des groupes de la minorité, M. Huysmans n'était pas croyant, mais, étant données les circonstances, il crut devoir rendre hommage aux convictions du plus grand nombre de ses concitoyens. Il réclama donc des obsèques religieuses et rédigea ce beau testament :

« Adieu, mon beau pays. Terre de liberté, aide

du Droit, aujourd'hui sous la domination des barbares qui, au mépris des traités signés par eux, l'ont envahi, ensanglanté, détruit en grande partie par le fer et par le feu.

« Le Roi, si attaché à la Belgique, si brave, si ardent à la défendre, a dû demander l'hospitalité à l'étranger pour lui conserver son existence nationale, son indépendance, sa souveraineté.

« Le gouvernement et les ministres ont suivi son exemple dans la même pensée et avec les mêmes espoirs.

« Notre malheureuse population si paisible, si loyale, si honnête, a dû fuir et s'expatrier pour éviter le sort de milliers d'innocents torturés, assassinés sans motifs, sans trêve ni merci.

« Malgré le généreux accueil qui nous a été fait par la grande et noble Nation française, malgré le serment solennel des peuples alliés de nous venger et de nous rendre une Belgique indépendante et souveraine, après en avoir chassé le dernier des barbares, malgré l'espoir que je conserve de voir se réaliser ce beau rêve ou plutôt cet engagement d'honneur, qui sera tenu et exécuté quoi qu'il en coûte, je sens que je ne serai plus de ce monde quand cette heure sonnera.

« Le chagrin me consume, me tue, et c'est dans la terre de France que sera ensevelie ma dépouille mortelle.

« Je demande qu'on plante sur ma tombe une simple croix avec l'inscription de mon nom et de ces mots :

« *Mort pour la Patrie.* »

« Car c'est pour elle que je meurs avant mon heure.

« Adieu Belgique chérie, adieu mon Roi, adieu ma femme et mes enfants, adieu, adieu mes amis, adieu mes concitoyens.

« Louis HUYSMANS,
« Ministre d'État. »

*
* *

Comment furent traités en France les réfugiés belges.

Le gouvernement français a tenu à traiter les réfugiés belges qui sont venus dans notre pays, soit fuyant d'eux-mêmes devant l'ennemi, soit obligés d'évacuer par suite des ordres des autorités militaires alliées, soit encore renvoyés par les Allemands, sur un pied d'égalité complet avec nos propres nationaux. Les nécessiteux ont donc eu droit, tout comme les Français, à l'allocation journalière de 1 fr. 25 par grande personne et de 0 fr. 50 par enfant, les femmes des Belges mobilisés ont reçu aussi l'allocation militaire qui est de même valeur. Enfin, les Belges privés de travail ont pu vivre grâce à l'allocation de chômage.

Nos administrations publiques, les chemins de fer en particulier, ont occupé un grand nombre de réfugiés qui avaient en Belgique des situations analogues. De même, l'administration militaire a employé des Belges pour la fabrication des munitions, la réfection des routes, l'établissement des tranchées, etc.

Le gouvernement belge a organisé à Sainte-Adresse, 5, place Frédéric-Sauvage, une Bourse à l'usage des ouvriers belges en France. Un *Bulletin-Questionnaire* imprimé en français et en flamand met en rapport les ouvriers et les patrons dans tous les départements. D'excellents résultats ont été ainsi obtenus.

Dans nos écoles primaires communales, les petits Belges ont été admis gratuitement, aussi bien d'ailleurs que dans les écoles privées. Là où les colonies belges étaient importantes, il a été créé des écoles spéciales pour les enfants.

On peut estimer à plus de 550.000 le nombre des réfugiés belges qui sont venus en France, une quantité au moins égale ayant émigré soit en Hollande, soit en Angleterre. Dans notre pays beaucoup d'œuvres se sont fondées spontanément pour aider ceux qui arrivaient, souvent dénués de tout. A Paris, où s'arrêtèrent d'abord la plupart d'entre eux, ils furent hébergés et nourris, en attendant qu'ils aient reçu une destination définitive, soit à l'Œuvre du Secours de Guerre, fondée à l'ancien Séminaire de Saint-Sulpice par M. Peltier, officier de paix, les gardiens de la paix et les commerçants des 6e et 14e arrondissements, soit à l'Assistance aux Réfugiés et aux Victimes de la Guerre, fondée par M. Delavenne, conseiller municipal, au Cirque de Paris, 18, avenue de La-Motte-Picquet, soit au Comité de Secours de la Salle Wagram, 39, avenue de Wagram.



Bientôt fut institué le Comité Franco-Belge, 32, rue Louis-le-Grand, président M. Jean Dupuy, sénateur, ancien ministre, directeur du *Petit Parisien*, dont le but était d'établir un lien permanent entre toutes les œuvres destinées aux réfugiés. Ceci évita bien des abus et permit de discerner à la fois les réfugiés et les œuvres qui méritaient réellement d'être soutenus. La création de la carte d'identité, que durent présenter tous les réfugiés belges dans chacune des œuvres où ils sollicitaient des secours et qui portait trace des modes d'assistance dont ils avaient précédemment bénéficié, fut, à ce sujet, de la plus précieuse utilité. Les nécessiteux dignes d'être aidés sont, en effet, les premiers bénéficiaires de semblables mesures.

En décembre 1914, le Comité Franco-Belge obtint d'organiser par toute la France la journée du petit drapeau belge et recueillit plus de trois millions et demi.

Le Comité plaça en réserve 1.250.000 francs pour le jour où, leur pays étant libéré, il faudrait songer au rapatriement des réfugiés. Quant aux sommes restantes, il les répartit par fractions entre les diverses œuvres consacrées aux Belges et présentant toutes les garanties désirables.

*
* *

Ce qu'était l'armée belge à la mobilisation.

Depuis 1913, l'effectif de l'armée belge avait été porté de 180.000 à 340.000 hommes dont 150.000 hommes pour l'armée de campagne, 130.000 pour l'armée de forteresse, 60.000 pour les réserves et les auxiliaires. Le recrutement annuel devait fournir 33.000 hommes.

En outre la garde civique active, constituée dans les communes de plus de 10.000 habitants et dans les places fortes, comprenait 50.000 hommes, la garde civique non active 100.000 hommes. Cette garde civique non active avait pour objectif la défense des places fortes, la protection de la mobilisation et des communications.

En 1914, l'armée belge était en pleine réorganisation, non seulement au point de vue des effectifs, mais aussi du matériel, les résultats de la nouvelle loi ne devant se faire pleinement sentir que fin 1917. Telle fut l'une des raisons qui décidèrent l'Allemagne à entreprendre la guerre sans retard. Dès lors que son plan d'agression contre la France comprenait le passage de ses troupes à travers la Belgique, elle avait tout intérêt à l'effectuer avant que ce dernier pays ait pu compléter ses moyens de défense.

La mobilisation générale fut décrétée en

Belgique le 31 juillet 1914. Les événements diplomatiques dont nous avons parlé d'autre part ayant démontré quelques jours plus tard que le royaume devait s'attendre à une agression de l'Allemagne et qu'il n'avait rien à redouter de semblable du côté de la France, l'armée fut rassemblée face à l'Est. Quatre divisions se massèrent à Tirlemont, Louvain, Perwez, une division s'appuya sur la place de Liége, une autre sur la place de Namur, le roi Albert établit son quartier général à Louvain ; les transports étaient couverts par la division de cavalerie.

Les effectifs représentaient 93.000 fusils, 6.000 sabres, 324 canons, 102 mitrailleuses. A ces chiffres il faudrait ajouter 18.000 volontaires qui s'enrôlèrent à l'annonce de la mobilisation mais ne prirent rang dans l'armée que deux mois et demi plus tard, après une instruction sommaire.

*
* *

Donc 99.000 Belges, disputant le terrain pied à pied, résistèrent pendant treize jours à un demi-million d'Allemands, qui étaient appuyés par 600 mitrailleuses et 1.800 pièces d'artillerie, et leur infligèrent des pertes dépassant 150.000 hommes en tués, blessés et prisonniers.

De tels résultats ne s'obtinrent naturellement qu'au prix de cruels sacrifices. Au début de novembre 1914, quand la bataille de l'Yser fut achevée, sur le front occupé par l'armée belge,

celle-ci était réduite à 32.000 fusils. Mais les Allemands avaient dû renoncer à l'espoir d'enlever les derniers territoires de Belgique, comme ils avaient dû renoncer, le 10 octobre, après la prise d'Anvers, à cerner et anéantir l'armée belge.

Nous allons maintenant assister à la réorganisation de cette armée, menée à l'étranger avec une ardeur et une méthode merveilleuses, pendant que les effectifs restés encore intacts continuent à tenir sans défaillance dans les tranchées.

*
* *

Réorganisation de l'armée belge. - La retraite d'Anvers.

Dès qu'il fut évident que les forts d'Anvers ne pouvaient pas résister aux grosses pièces de 380 et de 420, le roi Albert, dans un Conseil de Guerre avec les principaux généraux, avisa aux mesures à prendre pour assurer l'instruction des recrues de la classe 1914 dont la moitié, soit plus de 16.000 hommes, était arrivée dans le camp retranché. Il fut décidé que le lieutenant général de Selliers de Moranville emmènerait de suite ces recrues et que par bateaux elles seraient envoyées de Furnes en France.

Les recrues partirent donc, encadrées médiocrement de vieux sous-officiers et officiers que l'on avait trouvés dans les dépôts. Ces jeunes

soldats ne possédaient guère d'armes et cependant la colonne était talonnée par la cavalerie allemande.

A Furnes, il n'y a pas de bateaux disponibles ; tant bien que mal le lieutenant général de Selliers de Moranville fait commencer l'instruction, car il importe que ces recrues soient le plus tôt possible en état de prendre rang dans l'armée. Mais les Allemands approchent, on part à nouveau et on gagne Dunkerque où des bateaux transporteront tout ce monde en Normandie.

La classe 1914 est sauvée, les éléments emmenés d'Anvers vont se grossir d'autres recrues venant du nord de la France et d'Angleterre, ainsi que de nombreux volontaires.



Mais ce n'est pas tout d'avoir des hommes, l'instruction réclame quantité de choses qui font absolument défaut : habillement, équipement, logement, approvisionnement, armes et outils, terrains de manœuvres, service sanitaire, cadres suffisants et entraînés d'instructeurs à tous les degrés de la hiérarchie.

Le lieutenant général de Selliers de Moranville avait emporté d'Anvers les pouvoirs les plus étendus et la somme d'un million, mais ceci ne résolvait pas mille difficultés qui se présentaient. N'oublions pas d'autre part que si les recrues belges étaient en pays ami, elles ne s'en trouvent pas moins à l'étranger.

Fort heureusement, le lieutenant général rencontra près des autorités civiles et militaires françaises un concours empressé : de même les populations normandes accueillirent les futurs soldats belges avec la plus touchante cordialité.

Le lieutenant général de Selliers de Moranville commença de suite par faire imprimer l'*École du Soldat ;* celle-ci fut tirée en placard à Cherbourg par l'imprimerie du journal *Le Phare de la Manche,* car établir une brochure aurait perdu du temps.

*
* *

Habillement des recrues. - Les centres d'instruction.

L'habillement des recrues pressait et il n'était guère facile de se procurer du drap, l'intendance militaire française qui se trouvait elle-même fort à court ayant réquisitionné tout ce qu'elle avait pu rencontrer. Le lieutenant général ne désespéra pas pour cela, il mit en chasse des hommes dévoués avec cette consigne très simple : « Visitez tous les petites villes de Normandie, même les villages, et achetez ce que vous rencontrerez au fur et à mesure en drap de bonne qualité. N'auriez-vous chez un marchand que de quoi confectionner cinq capotes ou dix pantalons, ce serait autant de moins à chercher. » Quant aux chaussures, on passa des commandes en Espagne et en Angleterre.

Bientôt les camps d'instruction s'organisèrent dans la Seine-Inférieure, à Fécamp, Dieppe, Eu; dans le Calvados, à Villiers-le-Sec, Honfleur, Sommervieu, Isigny-sur-Mer, Bayeux; dans la Manche, à Granville, Saint-Lô, Coutances, Octeville, Querqueville, Carteret, Valognes, Montebourg, la Haye-du-Puits, Carentan, Avranches ; dans la Sarthe, à Parigné-l'Évêque et au camp d'Auvours.

Ces camps d'instruction se répartissaient en dix centres d'infanterie, un d'artillerie, un de mitrailleurs et un de brancardiers-infirmiers. Il se créait, en outre, un centre d'instruction de sous-lieutenants à Bayeux.

Entre temps, le lieutenant général formait ses cadres d'instructeurs en y introduisant le plus possible d'officiers et de sous-officiers blessés au cours des premiers mois de la guerre et possédant, par conséquent, une expérience pratique. Avec l'aide de quelques officiers d'élite, il rédigeait une nouvelle édition des manuels d'instruction d'après les principes du règlement de 1911, mais s'inspirant en même temps de tout ce que les campagnes de Belgique, du nord de la France et de la Marne avaient révélé. Ainsi les recrues belges sauraient déjà, en rejoignant, dans les tranchées, leurs camarades plus anciens, ce que ces derniers avaient dû apprendre au cours de pénibles et sanglantes écoles.

*
* *

Concurremment aux centres d'instruction surgissaient des bureaux de recrutement : à Paris, à la caserne de la Nouvelle-France, 182, rue du Faubourg-Poissonnière ; à Rouen, caserne Richepanse ; au Havre, à Bordeaux, Marseille, Clermont-Ferrand, Lyon, Rennes, Caen, etc. A chacun de ces bureaux étaient attachés un ou deux officiers, un médecin, des secrétaires et des convoyeurs, ces derniers chargés de conduire les détachements dans les camps d'instruction.

La fin de l'année 1914 amenait, en effet, la convocation de la classe 1915, suivie bientôt, au début de l'année suivante, de celle de la classe 1916. D'autre part, tous les Belges de 20 à 25 ans non encore mobilisés étaient appelés sous les drapeaux.

La grande majorité des Belges réfugiés, soit en France, soit en Angleterre, se hâtèrent de se rendre dans les bureaux de recrutement. Des volontaires au-dessus de vingt-cinq ans se présentèrent en masse, venant parfois de pays très lointains, d'Afrique, d'Amérique, d'Australie, du Japon. Tous les camps d'instruction furent en peu de temps abondamment pourvus de recrues animées du meilleur esprit.

Quant aux Belges visés par les convocations et qui, quoique résidant en France, ne se présentaient pas dans les bureaux de recrutement, des mesures furent prises, d'accord avec les

autorités françaises, pour les obliger à accomplir leur devoir. Les maires reçurent ordre de leur supprimer tout secours, et la police les rechercha. Dans les grands centres, à Paris notamment, des gendarmes belges eurent mission de rechercher les réfractaires et en découvrirent plusieurs rien qu'en se promenant dans les rues et en écoutant les passants : la langue flamande ou même l'accent wallon faisant reconnaître les coupables.

Mais oublions ces défaillances rachetées souvent, dans la suite, héroïquement au front, pour parler de ces milliers et milliers de Belges de tout âge et de toute condition sociale qui, au péril de leur vie, s'évadèrent des territoires occupés par les Allemands pour venir grossir les rangs de leur armée nationale.

*
* *

Les Belges restés au pays bravent la mort pour rejoindre l'armée.

Dès les premiers jours de l'occupation, les jeunes gens s'enfuirent en foule de la Belgique pour aller en France s'engager. Le baron von der Goltz afficha l'arrêté suivant :

Dans la partie occupée par les troupes allemandes, le gouvernement belge a fait parvenir aux miliciens de plusieurs classes des ordres de répondre. Ces ordres ne sont pas valables. Il n'y a que les ordres du gouverneur allemand et des autorités lui sous-ordonnées qui sont valables dans ladite partie du pays.

Il est strictement défendu à tous ceux qui reçoivent ces ordres d'y donner suite.

A l'avenir, les miliciens ne devront plus quitter leur lieu actuel de résidence (ville, commune), sans y être spécialement autorisés par l'administration allemande.

En cas de contravention, *la famille* du milicien sera également tenue responsable.

Les miliciens se trouvant en possession d'un ordre de rejoindre ou d'une médaille de la matricule seront traités comme prisonniers de guerre.

Bruxelles, le 7 octobre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron VON DER GOLTZ,
Feld-maréchal.

L'arrêté fut strictement appliqué : des centaines de familles se virent condamnées à l'amende et à la prison parce qu'un des leurs avait réussi à franchir la frontière hollandaise.

Ce n'était pourtant pas chose aisée. Au début des trucs assez simples réussissaient parfois : fabrication de faux passeports, dissimulation des futurs conscrits dans des voitures de paille ou de foin, visages grimés en vieillards, déguisements féminins, etc. Mais, à force d'être trompés, les Boches devinrent méfiants, des milliers de sentinelles furent posées à la frontière gardée sur toute sa longueur par surcroît de précaution par des fils de fer barbelés et des câbles électriques. Ordre était donné aux sentinelles de tirer immédiatement sur toute personne qui voudrait franchir ces obstacles. A chaque route de la frontière, officiers et gens de la police

examinaient les passeports, faisaient subir des interrogatoires en règle et arrêtaient, jusqu'à ce qu'ils aient pu faire une enquête, au moindre soupçon. Ils en arrivèrent jusqu'à empêcher les enterrements de franchir la frontière : seul le cercueil pouvait passer, le cortège devant s'arrêter à l'endroit où finissait la Belgique.



Malgré ce luxe de précautions, l'ardeur de ceux qui voulaient quitter leur pays pour aller le défendre, comme aussi le zèle de ceux qui entendaient les aider dans cette entreprise patriotique, ne firent que s'accroître. Des guides dévoués indiquaient des sentiers inconnus aux Allemands, les mains gantées d'isolateurs on coupait les câbles électriques ou encore il se découvrait parmi les sentinelles allemandes des hommes qui, moyennant finances, fermaient les yeux.

Pour obtenir le droit de passage, les jeunes gens et les hommes qui allaient s'enrôler employèrent également la violence. Ils se présentèrent par groupes de cinquante, cent, deux cents devant un poste et se jetèrent bravement sur les soldats, armés de couteaux et accompagnés de chiens qui leur sautaient à la gorge. Dans la lutte quelques Belges étaient tués, mais les autres traversaient la frontière.

Que de courageux et malheureux jeunes gens — jamais on n'en connaîtra le nombre —

moururent en cherchant à répondre à l'appel de leur Roi, électrocutés ou frappés par les balles des sentinelles.

*
* *

Un Jésuite héroïque. - L'assassinat de Miss Cavell.

Parmi ceux et celles qui favorisèrent les fuites de leur argent et de leurs conseils, que de martyrs. Le R. P. van Bambeke, jésuite, fut arrêté pour avoir aidé à fuir certains de ses anciens élèves.

« Que feriez-vous, si vous étiez acquitté ? lui demanda le président du Conseil de guerre devant lequel il comparut.

— Je recommencerais et de plus belle, répondit-il fièrement. Vous avez cru faire votre devoir en m'arrêtant ; moi, je suis certain d'accomplir le mien en conseillant à notre jeunesse d'aller lutter contre l'envahisseur. »

Le R. P. van Bambeke fut condamné à dix ans de travaux forcés. Combien d'autres durent subir la peine capitale.

Le monde entier a frémi d'horreur, en octobre 1915, en apprenant l'assassinat de Miss Cavell, directrice de l'Institut Depage à Bruxelles, accusée d'un crime semblable. Les Allemands oublièrent que Miss Cavell avait soigné leurs propres blessés avec dévouement et exécutèrent froidement la sentence. Anémiée par un long emprisonnement et toutes les

tortures morales que ses geôliers lui avaient fait subir, la pauvre infirmière tomba sans connaissance au moment fatal. Un officier s'approcha d'elle et froidement la tua d'un coup de revolver.

Miss Cavell n'avait pas été seule condamnée. La même affiche annonçant sa condamnation portait celle d'Albert Baucq, architecte à Bruxelles, Fernand Severin, pharmacien à Bruxelles, la comtesse de Belleville, à Paturages, Louise Thullez, professeur à Lille. M. Baucq mourut courageusement en criant : « Vive la Belgique ! »

Quelques jours plus tard, à l'église Saint-Albert à Schaerbeek, avait lieu un service funèbre pour le repos de l'âme de M. Baucq, l'église était pleine et des centaines de personnes durent rester dans la rue. On distribuait un souvenir mortuaire représentant la Belgique en deuil, étendant les plis du drapeau national sur le portrait du martyr. En haut étaient les portraits de Léopold Ier, Léopold II, Albert Ier ; dans le fond, la Croix avec la Vierge, et, en dessous, l'inscription :

A la mémoire de M. Albert Baucq,
né le 13 mars 1880,
mort pour la Patrie le 12 octobre 1915,
muni des sacrements
de notre Mère la sainte Église.

La cérémonie terminée, la foule qui sortait de l'église entonna en pleine rue *la Brabançonne*. Les Allemands n'osèrent pas intervenir.

*
* *

Visite d'un camp d'instruction de l'armée belge.

Afin de mieux nous rendre compte des efforts considérables que durent faire les Belges en France pour reconstituer et accroître leur armée, nous allons visiter un de leurs principaux camps d'instruction, celui de Fécamp (Seine-Inférieure), commandé par le lieutenant-colonel adjoint d'État-Major, J. Godts.

Petit port prospère, spécialisé dans la pêche à Terre-Neuve, célèbre par son abbaye où, chaque année, le miracle de la liquéfaction du sang du Christ la rend rivale de Naples, la ville de Fécamp ne renferme pas de caserne ni aucun grand bâtiment propre à cet usage. Pour loger les huit cents à douze cents hommes que, selon les époques, ce centre d'instruction a renfermés, il a fallu réaliser des installations de fortune dans des hangars, des maisons inoccupées.

Le lieutenant-colonel J. Godts s'est ingénié à rendre ces cantonnements propres, sains et même confortables, besogne d'autant plus délicate que la Belgique envahie n'a guère comme ressources que les avances que lui font l'Angleterre et la France. Partout il faut aller à l'économie et, selon la formule que le Maître Jacques de Molière déclarait impossible à mettre en pratique, « faire beaucoup avec peu d'argent ».

A force de persévérance, nous serions presque tenté de dire d'entêtement, le lieutenant-colonel J. Godts est parvenu à réaliser des prodiges, étant donnée la faiblesse de ses moyens d'exécution. Nous avons visité les divers cantonnements de Fécamp, tous sont d'une propreté scrupuleuse, les peintures sont fraîches, l'aération est excellente, le couchage fort convenable, en hiver le chauffage ne laisse rien à désirer, la cuisine est bien installée, la nourriture copieuse et saine.

Cela s'est fait peu à peu, chaque amélioration étant suivie d'une amélioration nouvelle, les recrues ouvriers d'état étant mis à contribution.



Le lieutenant-colonel, qui occupe avec son état-major l'un des principaux hôtels de Fécamp, *Le Chariot d'Or*, a installé une infirmerie confortable dans un ancien pensionnat congréganiste, attribué par l'État à la ville de Fécamp lors de l'exécution de la loi sur les congrégations et que celle-ci avait laissé inutilisé. Des réparations devenues urgentes et quelques intelligentes transformations en ont fait une infirmerie très convenable.

Le centre d'instruction possède d'autre part son champ de tir établi selon toutes les règles de l'art et où les recrues tirent sur des silhouettes boches soit de plain pied, soit dissimulées dans des tranchées.

L'instruction se poursuit méthodiquement et sérieusement. Tous les jeunes gens qui sont là ne songent qu'à partir au front le plus tôt possible et les punitions sont fort rares.

Les soldats belges s'entendent très bien avec la population. L'habitant les reçoit volontiers chez lui et chaque départ pour l'armée donne lieu à de touchantes manifestations.

Précisément, lors de notre visite, un départ était fixé pour le lendemain. Le lieutenant-colonel J. Godts nous invita à passer devant les jeunes gens qui allaient le composer et qui, venant de toucher des effets neufs — la collection de guerre —, se tenaient immobiles dans la chambrée au pied de leurs lits dans l'attitude du soldat sans armes. Quels regards virils et résolus dans ces figures de dix-huit à vingt ans que le séjour à la mer avait rendues toutes roses.

« Les trois quarts, nous dit le lieutenant-colonel, se sont sauvés de la Belgique. Ils seraient plus nombreux, hélas ! si plusieurs de leurs camarades n'avaient été tués à la frontière par les Allemands. »

Ainsi les trois quarts de ces jeunes soldats avaient payé du risque de mort le droit d'apprendre le métier des armes et de devenir les défenseurs de leur pays. Que sont les débuts des romans héroïques de Cinq-Mars ou des Trois Mousquetaires à côté de ces réalités modernes !

Passons à l'école d'aspirants officiers. Ceux-ci sont choisis dans les camps d'instruction ou dans l'armée parmi les militaires qui, par leur instruction générale, leur zèle, leur bonne

tenue, se distinguent de leurs camarades. Les cours durent deux mois, portant à la fois sur la théorie et la pratique ; si les aspirants officiers satisfont à l'examen de sortie ils obtiennent un brevet d'aptitude et prennent pendant six semaines au moins le commandement d'un peloton dans un centre d'instruction. Après quoi ils iront remplir les mêmes fonctions au front jusqu'à leur nomination comme sous-lieutenants.

*
* *

Les services de l'armée. - Beyensville, cité des mutilés.

L'armée belge possède en France tous ses services distincts de l'armée française : fabriques de munitions, intendance, hôpitaux : les armes et les canons sont généralement fabriqués en Angleterre.

Le service sanitaire comprend notamment un grand hôpital à Calais, un autre grand hôpital rue Saint-Lô, à Rouen, où les blessés sont entourés des meilleurs soins. A Rouen, l'hôpital, organisé avec le concours de la Croix-Rouge anglaise sous l'intelligente direction du médecin principal de 1re classe Delteure, possède un service de reéducation fonctionnelle des blessés, avec toute une série d'appareils d'entraînement, admirablement compris et fabriqués sur place. Le service utilise également les applications les plus modernes de l'électricité sous la direction de praticiens expérimentés.

Signalons aussi l'Hôpital Albert-Ier qui renferme deux cents lits dont la Ville de Paris a assuré la fondation et l'entretien dans une partie de l'Hôtel-Dieu.



Pour les mutilés le baron Beyens a créé, dans une propriété qu'il possède à Port-Villez, à six kilomètres de Vernon (Eure), un véritable petit village qui a pris le nom de Beyensville.

Beyensville se trouve en pleine forêt au milieu d'une clairière créée pour la circonstance. Il se compose d'un groupement de maisonnettes en bois, peintes en vert clair et très coquettes d'aspect. Les unes servent de dortoirs, d'autres de réfectoires, d'autres d'ateliers, de salles de bains, d'infirmerie, etc.

Chaque mutilé est l'objet, en arrivant à Beyensville, d'un examen attentif permettant de déterminer si son état physique lui permettra, par une adaptation nouvelle résultant d'une reéducation, d'exercer son ancienne profession ou si mieux vaut lui apprendre un autre état. A Beyensville on enseigne la vannerie, la cordonnerie, la couture, l'élevage, l'horticulture par des procédés en rapport avec les mutilations des élèves. Le village peut abriter sept cents blessés.

Pour venir à l'aide aussi bien des recrues, des soldats, que des réformés, il s'est fondé l'Œuvre du Soldat Belge, présidente d'honneur S. A. R. Mme la duchesse de Vendôme,

présidente du Comité exécutif Mme la duchesse d'Ursel. Les dons en argent et en nature sont reçus chez la comtesse R. de Chérisey, 113, rue de Grenelle, et chez Mrs. S. W. Watson, 23, avenue de l'Alma.

Peu d'œuvres étaient plus urgentes. Si, en effet, il s'est rencontré dans les rangs de l'armée française un grand nombre de soldats originaires des départements envahis et se trouvant privés, par suite, de tout envoi de leur famille, ce cas fut celui des quatre cinquièmes de l'armée belge. Et que dire des réformés qui portent sur leur livret militaire : Renvoyé dans ses foyers. Le foyer dévasté est entre les mains de l'envahisseur.

*
* *

Le Roi et la Reine sont restés avec leurs soldats.

A partir de juillet 1915 l'armée belge complètement reconstituée, dotée d'un matériel et d'un armement excellents, était plus importante qu'au début de la guerre. Les Allemands, qui avaient tant espéré la détruire pour la punir d'avoir osé résister à leur lâche agression, voyaient avec stupéfaction les lignes belges tenir allègrement sur leur propre territoire, bombarder avec succès les retranchements ennemis et arrêter net chaque attaque par un feu violent.

Le roi Albert et la reine Élisabeth sont les premiers artisans de cette résurrection de

l'armée belge, plus importante et plus brillante qu'elle ne le fut jamais. Avec une intrépidité, une insouciance du danger qui feront éternellement l'admiration de l'histoire, le Roi et la Reine n'ont jamais voulu se séparer de leurs soldats. Même pendant les journées les plus inquiétantes de la bataille de l'Yser (novembre 1914), ou lors des assauts furieux des Allemands contre Ypres (mai et juin 1915), ils habitèrent à La Panne un modeste pavillon, menant une vie simple et digne, cent fois plus respectés de tous ceux qui les approchaient que lorsqu'ils se trouvaient à leur palais de Bruxelles.

On vit le roi Albert commander directement ses soldats, pointer des canons, faire le coup de feu ; on vit la reine Élisabeth se rendre dans les tranchées pour porter à ses sujets mobilisés des gâteaux et de bonnes paroles, s'asseyant familièrement à côté d'eux, s'intéressant à leurs familles, s'offrant à accomplir des démarches en leur nom.

Ils firent plus encore et donnèrent à l'armée le prince Léopold, leur fils aîné. Le 5 avril 1915, le petit prince, alors âgé de treize ans et demi, fut incorporé au 12ᵉ de ligne comme simple soldat, où il fut soumis à la même discipline que ses camarades. Une gravure a popularisé le geste du petit prince remplissant la fonction de sentinelle et présentant les armes à son père qui lui répondait gravement par le salut militaire.

Le roi d'Angleterre et le président de la République Française ont rendu plusieurs fois

visite au roi et à la reine des Belges au milieu de leurs troupes.

Pendant que celles-ci coopérant vaillamment avec les armées anglo-françaises travaillaient à la libération du territoire, que devenaient les populations restées dans les parties du royaume envahi ?

*
* *

M. Max, le bourgmestre de Bruxelles.

Nous ne prétendons pas écrire ici une histoire complète de l'odieuse occupation allemande, il nous suffira de montrer ce que firent quelques-unes des personnalités les plus hautes de la Belgique pour que l'on sache combien ce petit peuple a mérité de grandir dans l'estime de l'univers.

Le bourgmestre de Bruxelles, M. Adolphe Max, avocat de talent, restera devant l'histoire comme un des plus beaux types de ces magistrats municipaux de Belgique qui surent, au péril de leur liberté et de leur vie, résister aux exigences et aux brutalités allemandes.

Le 19 août 1914, veille de l'entrée des troupes allemandes à Bruxelles, M. Max avait fait poser une affiche dans laquelle, après avoir recommandé le calme à la population, il terminait : « Aussi longtemps que je serai en vie et en liberté, je protégerai de toutes mes forces les droits et la dignité de mes concitoyens. »

Jusqu'au jour de son arrestation (26 septembre 1914), M. Max tint sa promesse avec un tact, une dignité qui pendant plusieurs semaines en imposèrent aux soudards allemands eux-mêmes. Le bourgmestre continua, comme si l'ennemi n'était pas là, à s'occuper de l'administration de la ville, assurant, avec ses adjoints, la bonne marche des services communaux, veillant à ce que tous les indigents et chômeurs du fait de la guerre fussent secourus, intervenant à chaque instant pour atténuer les ordres et les réquisitions du pouvoir occupant.

Le grand ascendant qu'il possédait sur ses concitoyens lui permettait de leur conseiller la modération et d'éviter des conflits qui, sans lui, eussent pu devenir sanglants.

Ainsi, au milieu de septembre, le gouverneur général de la Belgique, qui était alors le maréchal von der Goltz, résolut de faire enlever les drapeaux belges arborés aux fenêtres des particuliers ou sur les édifices publics. L'affiche annonçant cette décision provoqua chez les Bruxellois une vive colère ; il était à redouter que nombre d'entre eux, exaspérés dans leurs sentiments patriotiques, ne cherchassent à s'opposer à l'exécution d'un tel ordre.

*
* *

Au risque de mécontenter ces patriotes ardents, le bourgmestre lança la proclamation suivante :

« Chers Concitoyens,

« Un avis affiché aujourd'hui nous apprend que le drapeau belge, arboré aux façades de nos demeures, est considéré comme une « provoca-« tion » par les troupes allemandes.

« Le feld-maréchal von der Goltz, dans sa proclamation du 2 septembre, disait pourtant « ne « demander à personne de renier ses sentiments « patriotiques ». Nous ne pouvions donc prévoir que l'affirmation de ces sentiments serait tenue pour une offense.

« L'affiche qui nous le révèle a été, je le reconnais, rédigée en termes mesurés et avec le souci de ménager nos susceptibilités.

« Elle n'en blessera pas moins, d'une manière profonde, l'ardente et fière population de Bruxelles.

« Je demande à cette population de donner un nouvel exemple du sang-froid et de la grandeur d'âme dont elle a fourni déjà tant de preuves en ces jours douloureux.

« Acceptons provisoirement le sacrifice qui nous est imposé, retirons nos drapeaux pour éviter des conflits, et attendons patiemment l'heure de la réparation.

« Bruxelles, le 16 septembre 1914.

« Le Bourgmestre,
« Adolphe Max. »

Cet appel si sage à la modération eut raison des exaltés : les drapeaux belges, quelques

heures plus tard, avaient tous disparu de la voie publique, sans que les Allemands aient eu à intervenir.

*
* *

Le bourgmestre est arrêté. - Sa fermeté d'âme.

Au lieu d'être reconnaissantes au bourgmestre de ses louables efforts, les autorités allemandes cherchaient à le compromettre près de ses administrés. Le gouverneur allemand de la ville de Liége imagina d'annoncer à ses habitants que M. Max aurait dit aux Allemands que le gouvernement français, en réponse à la demande de secours formulée par le gouvernement belge, s'était déclaré dans l'impossibilité de lui prêter assistance. Un tel mensonge provoqua cette foudroyante réponse affichée à Bruxelles :

« Le Gouverneur allemand de la ville de Liége, lieutenant général von Frolewe, a fait afficher hier l'avis suivant :

« *Aux Habitants de la Ville de Liége.*

« Le bourgmestre de Bruxelles a fait savoir au
« Commandant allemand que le Gouvernement
« français a déclaré au Gouvernement belge
« l'impossibilité de l'assister offensivement en
« aucune manière, vu qu'il se voit lui-même
« forcé à la défensive. »

« J'oppose à cette affirmation le démenti le plus formel.

« Le Bourgmestre,

« Adolphe MAX. »

A la suite de cette révolte de conscience d'un honnête homme, les affiches stigmatisant le mensonge du Gouverneur de Liége furent recouvertes de papier blanc. Le Gouverneur militaire de Bruxelles procéda à l'arrestation de M. Max et l'annonça par cette affiche :

« *Avis.*

« Le bourgmestre Max ayant fait défaut aux engagements encourus envers le Gouvernement allemand, je me suis vu forcé de le suspendre de ses fonctions. M. Max se trouve en détention honorable dans une forteresse.

« Bruxelles, le 26 septembre 1914.

« Le Gouverneur militaire,

« Baron VON LUTTWITZ,

« général. »

M. Adolphe Max fut enfermé dans la forteresse de Glatz (Silésie) et soumis à un traitement rigoureux qui ne put avoir raison de sa vaillance.

Les Bruxellois lui ont envoyé des milliers de lettres et aussi des cadeaux de toutes sortes, notamment du pain d'épices — une spécialité de la capitale —. Il reçut même tellement de pain d'épices qu'il fut obligé de demander grâce à ses concitoyens.

*
* *

Mme Paul de Mot, belle-fille du prédécesseur de M. Max comme bourgmestre, lui fit parvenir un jeu de patience. Le détenu de Glatz la remercia par ces jolis vers :

D'une utile vertu faisons une science :
Votre geste charmant m'invite à la patience,
Grâce à votre bonté, je sais dès aujourd'hui
Le moyen le plus sûr de tromper mon ennui.
Je me consolerai de mon sort lamentable
En étalant, le soir, des cartes sur ma table.
Je ne serai plus seul et vos cartes feront
Ce qu'ici l'on défend : elles me parleront.
. . . .
Dans vos cartes je lis comme on lit dans les astres :
J'y trouve en frémissant la fin de nos désastres
Et le splendide espoir que nous marchons tout droit,
A travers le carnage, au triomphe du droit,
Et que tant de héros, par leur sublime offrande,
Auront fait de leurs mains une Europe plus grande.
Et, tout en écoutant ces invisibles voix,
Dans le calme du soir, distinctement, je vois
Se pencher vers les morts des visages de femmes
Et les ressusciter par la vivante flamme
De leur divin regard où se lit la bonté
Qui, dans ces jours de deuil, sauve l'humanité.

Ad. MAX.

Forteresse de Glatz, 30 mai 1915.

Voici d'autre part une lettre écrite par M. Max, après huit mois de détention, à un de ses compatriotes qui le félicitait de son courage :

« Forteresse de Glatz, 24 mai 1915.

« Mon Cher Ami,

« J'ai lu ta lettre avec émotion. Que de deuils ! Et de combien de sacrifices aurons-nous dû payer la défense de notre droit et de notre honneur : la mort de Paul Renkin, celle de l'exquise et charmante Mme Depage, celle du fils Courouble, et celles, que l'on m'annonce, d'autre part, de Pierre Pirenne, le fils de l'historien, de l'un des fils Levie, du fils puîné de feu le docteur Thiriar !... C'est trop à la fois et faut-il vraiment que tant de douleurs se mêlent à nos espérances ? Ne me crois pas démoralisé. Plus l'épreuve est pénible, plus je comprends que le devoir est de se raidir contre le chagrin et d'avoir toujours les yeux fixés sur l'avenir.

« Soutenu par tant d'encouragements, je n'ai aucun mérite à supporter mon sort avec stoïcisme : je ne vois d'ailleurs dans ma patience qu'une application de la loi physique qui fait que tout être s'adapte aux conditions de vie qui lui sont imposées par les circonstances. Voici 240 jours que je suis enfermé : la captivité est devenue pour moi un état normal ; les souffrances que j'éprouvais pendant les premières semaines qui ont suivi mon arrestation vont en s'atténuant de plus en plus. Je me rappelle avoir lu jadis qu'un duc de Croÿ ayant été, il y a trois siècles, assassiné à Bruxelles, je ne sais quel malheureux, convaincu de ce crime, fut incarcéré dans la prison de Vilvorde. Il était dans les fers depuis trente-deux ans lorsque

son innocence fut reconnue. Sa mise en liberté fut aussitôt ordonnée, mais il demanda comme une faveur de pouvoir rester en prison — ce qui lui fut généreusement accordé par le gouverneur de l'époque.

« Qui pourrait affirmer qu'il ne m'arrivera pas un jour ou l'autre, pendant une séance du Conseil communal, de regretter mon silencieux cachot de Glatz ?

« Bien affectueusement à toi,

« Adolphe MAX. »

Cette ferme philosophie, cette confiance inaltérable sont les marques d'une âme indomptable et d'une beauté singulière.

***

Un beau type de femme belge. - Mme Carton de Wiart.

Parmi les femmes belges qui, restées dans leur pays, ont consacré leur argent et leur temps à soulager les misères causées par l'envahisseur, quelle figure touchante que celle de Mme Carton de Wiart, femme du ministre de la Justice.

Lorsque l'envahissement de la Belgique fut consommé, des centaines de femmes et d'enfants de nationalité allemande furent réunis au Cirque Royal de Bruxelles, en attendant d'être envoyés à la frontière hollandaise.

Mme Carton de Wiart, bravant l'impopularité, organisa aussitôt un service d'assistance pour procurer à ces indésirables des aliments convenables, des vêtements, des couchettes et du lait. Elle-même tint à présider jour et nuit à ces distributions. On va voir comment les Boches la remercièrent de ce geste charitable.

Le 16 août 1914, le gouvernement belge quittait la capitale, où il ne se jugeait plus en sûreté, pour Anvers. Mme Carton de Wiart restait à Bruxelles dans l'hôtel du ministère de la Justice, rue de la Loi, avec ses six petits enfants, dont le plus jeune n'avait qu'un an, pour conserver la direction des œuvres d'alimentation populaire et de protection de l'enfance. Cette femme courageuse estimait qu'elle n'avait pas le droit d'abandonner ces œuvres, lorsqu'elles étaient appelées à rendre plus de services que jamais.

Les Allemands arrivèrent et aussitôt von Bissing, nommé gouverneur de Bruxelles, livra Mme Carton de Wiart à une surveillance incessante. Dès qu'elle sortait de son hôtel, un policier impitoyable lui emboîtait le pas ; agacée d'une telle poursuite, la femme du ministre de la Justice imagina de lui jouer un bon tour.

Un matin du mois de septembre, à cinq heures précises, Mme Carton de Wiart sort avec ses deux enfants aînés. Le soldat chargé par von Bissing de faire fonction de portier n'ose pas l'arrêter mais court avertir le policier qui loge dans le ministère. Ce dernier s'habille quatre à quatre et rejoint tout essoufflé Mme Carton de Wiart qui, à tout petits pas, suivait tranquille-

ment son chemin et l'emmena ainsi jusqu'au parc de Tervueren, à douze kilomètres de sa demeure. Arrivée là, elle se mit à déjeuner sur l'herbe en compagnie de ses enfants avec les provisions qu'ils avaient apportées : pain, viande et fruits. Le policier contemplait d'autant plus douloureusement ce spectacle qu'il n'avait eu le temps de rien manger avant de sortir. Quant à aller au restaurant voisin, point n'y fallait songer, il eût risqué de perdre sa filature.

Au bout de deux heures, le policier a un moment d'espoir, Mme Carton de Wiart se lève; sans doute va-t-elle regagner Bruxelles par le tramway. Vain espoir, en marcheuse infatigable, elle continue sa promenade à pied interrompue au bout de quelques heures par un nouveau repos sur l'herbe avec lunch encore plus sérieux que le premier. La femme du ministre ne rentra chez elle ce jour-là qu'à dix heures du soir, laissant son suivant éreinté et affamé.

*
* *

Même dans son intérieur, Mme Carton de Wiart était en butte aux persécutions du baron von Bissing. Un soir, à minuit, un officier se présente sabre au côté : on a entendu des bruits suspects dans la cave, sans doute des conspirateurs y sont cachés. Il perquisitionne, fouille partout et finit par découvrir que le coupable est le tuyau de la conduite d'eau d'où se dégagent de temps à autre de sourds ronflements.

Une autre fois, on a cru voir entrer quatre personnes dans ses appartements, alors que trois seulement sont sorties. Nouvelle perquisition poussée à fond : vêtements, linge, papiers, jusqu'aux comptes du ménage et aux devoirs des enfants, tout est ramassé et emporté. Le dépouillement fait découvrir des exemplaires du discours prononcé par M. Carton de Wiart à l'Hôtel de Ville de Paris et de la lettre pastorale du cardinal Mercier, ainsi que quelques lettres de parents exilés de Belgique et qui évidemment ne sont pas passées par la poste officielle. Des lettres de France, il y a là matière à condamnation et le baron von Bissing n'a garde de manquer une telle occasion.

*
* *

Mme Carton de Wiart au Conseil de Guerre et en prison.

On arrête Mme Carton de Wiart et elle comparaît devant le Conseil de Guerre installé dans la salle des séances du Sénat. L'interrogatoire commence.

Les policiers ont trouvé au ministère de la Justice des soutanes empaquetées.

« Vous prenez bien des déguisements ? s'écrie le président.

— Moi ? proteste l'accusée.

— Dame, qu'est-ce que c'est que ces vêtements de prêtres qui étaient chez vous ?

— Ce sont des soutanes que des prêtres de Bruxelles m'ont remises pour de pauvres curés de campagne, n'ayant plus de quoi s'habiller.

— C'est donc la coutume en Belgique que les prêtres des villes habillent les prêtres des campagnes?

— Vous leur avez tout pris aux prêtres des campagnes, quand vous ne les avez pas fusillés. Il faut bien leur venir en aide. »

Sur un carnet on a lu cette phrase écrite de la main de Mme Carton de Wiart : « On peut quelquefois militariser un civil, mais on ne peut jamais civiliser un militaire. » N'y a-t-il pas là un outrage à l'armée allemande. La phrase est signée Talleyrand.

« Qu'est-ce que c'est que Talleyrand?

— C'est un ministre, répond Mme Carton de Wiart.

— Nous ne connaissons pas de ministre de ce nom, dit l'officier faisant fonctions de ministère public.

— Un ministre français », précise l'accusée.

Le président lance un regard irrité, cette femme se moque du Conseil de Guerre.

« Mais il est mort depuis longtemps, termine-t-elle... Voilà à peu près cent ans qu'il était ministre ! »

Le Conseil de Guerre se résigne alors à ne suivre que les principaux chefs d'accusation : l'inculpée a distribué dans Bruxelles un discours de son mari et un mandement du Cardinal Mercier, elle a reçu des lettres de France, cela vaut trois mois de prison.

« Vous n'avez rien à ajouter pour votre défense ? demande le président.

— J'ai à ajouter que si, à cause de la situation de mon mari, quelques interventions se produisaient en ma faveur, je les désavoue d'avance. Je considère la peine dont je suis frappée comme un honneur et je tiens à la subir jusqu'au bout. »

*
* *

L'affiche suivante fut placardée sur les murs de Bruxelles :

« *Condamnation.*

« Mme Carton de Wiart, femme de l'ancien *(sic)* ministre de la Justice, a été condamnée, le 21 mars 1915, par le tribunal militaire du gouvernement, à trois mois et deux semaines de prison. Mme Carton de Wiart a elle-même avoué avoir continuellement, dans un grand nombre de cas, et en évitant la poste allemande, fait transmettre des lettres à elle et à autrui en Belgique et au delà de la frontière hollandaise. Elle a, ainsi, soustrait ces lettres au contrôle et rendu possible leur utilisation pour l'espionnage et la transmission de nouvelles défendues. Elle a, en outre, d'après son propre aveu, distribué des écrits défendus, tout en connaissant très bien leur caractère offensant. Elle a enfin, toujours d'après son propre aveu, soustrait et détruit une lettre adressée à la kommandantur et mise par erreur dans sa boîte à lettres. Par de tels

procédés, il est possible de mettre en danger la sécurité des troupes allemandes. Par conséquent, Mme Carton de Wiart a dû être condamnée et transportée en Allemagne. »

Après avoir obtenu une entrevue de dix minutes avec ses enfants, Mme Carton de Wiart fut emmenée à Berlin pour accomplir ses trois mois de prison. En vain le Pape et le roi d'Espagne intervinrent pour qu'elle fût graciée. Le gouvernement allemand promit bien de l'élargir, mais il exigea que la femme du ministre belge présentât des excuses à l'empereur. Mme Carton de Wiart refusa avec indignation de se plier à une telle démarche.

A l'expiration de sa peine, elle était conduite en Suisse sous la surveillance d'une « dame de police » et d'un officier. Ce dernier s'évertua à la persuader durant tout le trajet que la Belgique et la France devraient bien demander la paix à l'Allemagne et abandonner l'Angleterre à son triste sort.

Mme Carton de Wiart a donc rejoint en France son mari, mais les Allemands se sont bien gardés de rendre leurs enfants.

*
* *

Le grand cardinal Mercier, primat de Belgique.

Né en 1851, le cardinal Mercier occupe l'archevêché de Malines depuis 1906 et fait partie du Sacré-Collège depuis 1907. Il avait jusque-là consacré toute sa carrière sacerdotale à l'enseignement scolastique suivant la

doctrine de saint Thomas d'Aquin. D'une science aussi étendue que profonde, c'est lui que Léon XIII avait désigné, en 1882, comme le premier titulaire de la chaire de philosophie thomiste fondée par le Pape à l'Université de Louvain. Les ouvrages et publications du cardinal Mercier font autorité dans les séminaires et universités catholiques du monde entier.

L'archevêque de Malines favorisait ardemment toutes les œuvres sociales, il est même intéressant de noter que le prélat qui devait se trouver au premier rang de ceux qui incarneraient l'héroïque résistance de la Belgique donna son appui à la Ligue pour la Paix fondée en 1911 par les catholiques belges, selon les vues des conférences de La Haye.

Quand en octobre 1910 Guillaume II rendit au roi et à la reine des Belges la visite que ceux-ci lui avaient faite à Potsdam quelques mois auparavant, le Kaiser se montra plein de déférence à l'égard du cardinal Mercier et eut plusieurs entretiens avec lui.

C'est le jeudi 27 août 1914 que, sur l'ordre du général von Manteuffel, eut lieu le bombardement et le sac de Louvain, sous le prétexte mensonger que quelques civils avaient tiré sur les Allemands. Furent détruites 1.600 maisons, l'église Saint-Pierre, l'église de l'Université, la bibliothèque de l'Université qui contenait 300.000 volumes dont plusieurs d'une valeur inappréciable, les splendides collections d'histoire naturelle et de minéralogie, l'École des Beaux-Arts de la ville. Selon le témoignage

du cardinal Mercier, « dans l'agglomération de Louvain et des communes limitrophes, 176 personnes, hommes et femmes, vieillards et nourrissons encore à la mamelle, riches et pauvres, valides et malades, furent fusillées ou brûlées. Treize prêtres ou religieux furent mis à mort. »

L'archevêque de Malines n'était pas en Belgique quand se produisirent ces atrocités. Membre du Sacré-Collège il avait dû se rendre à Rome, à la mort du Pape Pie X survenue le 20 août, pour prendre part à l'élection de son successeur. Aussitôt Benoît XV élu, le Cardinal se hâta de rentrer dans sa patrie par Paris, Londres et la Hollande.

* * *

Une lettre pastorale historique.

Quatre mois plus tard retentissait dans les églises de Belgique la lettre pastorale : « Patriotisme et Endurance », dans laquelle, à l'occasion de la fête de Noël, le cardinal Mercier stigmatisait les crimes allemands et rappelait à tous les Belges leurs devoirs patriotiques. Citons le passage le plus beau peut-être de cette lettre qui, selon l'expression d'un Belge, écrivain de talent, M. Maurice des Ombiaux, devint comme le Code même de la résistance vis-à-vis de l'envahisseur.

« Que le patriotisme de notre armée, que

l'héroïsme de notre Roi, de notre Reine bien-aimée, si touchante dans sa grande âme, nous servent de stimulant et de soutien ! Ne nous plaignons pas ; ne nous plaignons plus.

. . . .

« Je ne vous demande pas, remarquez-le, de renoncer à aucune de vos espérances patriotiques.

« Au contraire, je considère comme une obligation de ma charge pastorale de vous définir vos devoirs de conscience en face du pouvoir qui a envahi notre sol et qui, momentanément, en occupe la majeure partie.

« Ce pouvoir n'est pas une autorité légitime. Et dès lors, dans l'intime de votre âme, vous ne lui devez ni estime, ni attachement, ni obéissance.

« L'unique pouvoir légitime en Belgique est celui qui appartient à notre Roi, à son Gouvernement, aux représentants de la nation. Lui seul est pour nous l'autorité. Lui seul a droit à l'affection de nos cœurs, à notre soumission.

« D'eux-mêmes, les actes d'administration publique de l'occupant seraient sans vigueur, mais l'autorité légitime ratifie tacitement ceux que justifie l'intérêt général et de cette ratification seule leur vient toute leur valeur juridique.

. . . .

« Dès le début des opérations militaires, les autorités civiles du pays recommandèrent avec insistance aux particuliers de s'abstenir d'actes d'hostilité envers l'armée ennemie. Ces recommandations restent en vigueur.

. . . .

« Envers les personnes qui dominent par la force militaire notre pays et qui, dans le fond de leurs consciences, ne peuvent pas ne pas admirer l'énergie chevaleresque avec laquelle nous avons défendu et défendons notre indépendance, ayons les égards que commande l'intérêt général. Plusieurs d'entre elles protestent qu'elles veulent aujourd'hui, dans la mesure où elles le pourront, atténuer nos épreuves et aider à la reprise, parmi nous, d'un minimum de vie publique régulière. Respectons les règlements qu'elles nous imposent, aussi longtemps qu'ils ne portent atteinte ni à la liberté de nos consciences chrétiennes, ni à notre dignité patriotique. Ne faisons pas consister le courage dans la bravade ni la bravoure dans l'agitation.

« Vous, en particulier, mes bien chers Confrères dans le sacerdoce, soyez à la fois et les meilleurs gardiens du patriotisme et les soutiens de l'ordre public.

. . . .

« Vous avez beaucoup souffert. Vous avez été durement calomniés. Soyez patients. L'histoire vous vengera. Dès aujourd'hui, j'y apporte mon témoignage. Partout où je l'ai pu, j'ai interrogé les populations, le clergé notamment, un nombre déjà considérable de prêtres qui avaient été déportés dans les prisons d'Allemagne et qu'un sentiment humanitaire, auquel je me plais à rendre hommage, a remis en liberté. Or j'affirme sur l'honneur, et je suis

prêt à jurer sous la foi du serment, que je n'ai pas, jusqu'à présent, rencontré un seul ecclésiastique, séculier ou régulier, qui ait excité la population civile à se servir d'armes contre l'ennemi. Tous, au contraire, ont obéi fidèlement aux instructions épiscopales qu'ils avaient reçues dès les premiers jours d'août, et qui leur prescrivaient d'user de leur influence morale auprès de nos populations pour les porter au calme et au respect des règlements militaires. »

*
* *

La lettre pastorale du cardinal Mercier fut lue dans quelques paroisses de Bruxelles le 1er janvier, on en distribua même des exemplaires à la sortie des fidèles et c'est ainsi que les Allemands en prirent connaissance.

La nuit suivante, à 2 heures, un policier allemand, accompagné d'officiers et de soldats, pénétrait chez l'imprimeur de l'archevêché à Malines, M. Dessain, saisissait tous les exemplaires de la lettre pastorale qu'il pouvait découvrir, et emmenait l'imprimeur en prison.

D'autres officiers allemands se rendent à 6 heures du matin chez le cardinal Mercier. L'un d'entre eux qui parle fort bien le français prend la parole pour reprocher au Cardinal d'exciter les populations à la désobéissance, il cite notamment la phrase de la lettre pastorale : « Vous ne devez au pouvoir qui a envahi

votre sol, dans l'intime de votre âme, ni estime, ni attachement, ni obéissance. »

Le cardinal Mercier réplique : « Messieurs, il y a un dicton français ainsi conçu : « Donnez-« moi deux lignes d'un auteur et je le ferai « pendre. » Pour juger ma lettre, il faut l'examiner tout entière et alors vous verrez que je n'excite pas la population.

— Vous devez reconnaître que vous avez méconnu la censure allemande.

— Quelle censure ?

— Nous avons affiché que rien ne se pouvait imprimer sans avoir été soumis à la censure allemande. »

Le Cardinal a alors le dernier mot.

« Messieurs, réplique-t-il, je ne cours pas au coin des rues pour lire les affiches. Si cette censure existe, vous auriez bien pu m'en donner notification. »

Les officiers partirent, mais le Cardinal recevait, le 3 janvier, défense de se rendre à Anvers où il devait présider une cérémonie, puis ce fut une lettre du gouverneur général von Bissing, dans laquelle ce personnage prétendait établir les torts du prince de l'Église. Ce dernier lui répondait sans peine victorieusement.

Quant à la lettre pastorale, ces événements lui assurèrent une publicité mondiale et triomphante. En Belgique même, en dépit de toutes les interdictions, des exemplaires, les uns imprimés, les autres autographiés, coururent de mains en mains, exaltant les courages, raffermissant partout la foi patriotique.

*
* *

Le cardinal Mercier rétablit la vérité.

Pendant l'occupation de son pays le cardinal Mercier ne perdit jamais une occasion de rectifier les faits déformés par les autorités allemandes et de maintenir la dignité de son clergé.

Ainsi le Gouvernement allemand avait offert de payer les traitements du clergé belge, mais à la condition que celui ci prêterait serment d'allégeance. Le cardinal Mercier répondit comme suit à cette proposition :

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Une communication de votre administration civile nous fait savoir que le Gouvernement allemand de la partie occupée du pays s'offre à effectuer le paiement des traitements du clergé, à partir du 1er septembre et du 1er octobre 1914, mais le subordonne à la condition que les membres du clergé souscrivent une déclaration par laquelle ils s'engagent à ne rien entreprendre et à tout omettre qui puisse être nuisible à l'administration allemande.

Certaines considérations qui auront, je pense, échappé à votre administration civile éclairent la situation juridique et légale du clergé belge et retiendront, j'en suis sûr, l'attention de Votre Excellence.

1° Les ministres du culte ne sont pas des fonctionnaires de l'État.

2° Leurs traitements sont payés à titre d'indemnité, en compensation des biens ecclésiastiques qui ont été confisqués.

Aussi les membres du clergé ne prêtent aucun serment, ni ne prennent aucun engagement envers le Gouvernement belge, mais sont simplement soumis, comme les citoyens ordinaires, aux lois générales du pays.

1° Je disais, Excellence, que les ministres du culte, en Belgique, ne sont pas des fonctionnaires publics.

Notre Cour de cassation l'a expressément reconnu dans son arrêt du 4 mars 1847, où elle affirme qu'on ne peut méconnaître que les ministres du culte ne sont ni dépositaires ni agents de l'autorité ; on ne peut, en effet, considérer comme tels, dit l'arrêt, que ceux qui, par délégation médiate ou immédiate de la loi ou du Gouvernement, exercent une partie de la puissance publique : et les ministres du culte y sont étrangers.

2° J'ajoutais que les traitements sont payés au clergé à titre d'indemnité. Aux termes de l'article 117 de la Constitution belge, « les traitements et pensions des ministres des cultes sont à la charge de l'État ; les sommes nécessaires pour y faire face sont annuellement portées au budget ».

Les travaux préparatoires de cet article établissent que la grande majorité du Congrès a considéré les traitements et pensions du clergé comme une compensation, à titre d'indemnité, pour les avantages anciens dont l'Église catholique a été privée lors de la confiscation des biens ecclésiastiques.

Dès le début de notre indépendance nationale, Mgr le prince de Méan, archevêque de Malines, soucieux de « garantir à la religion catholique cette pleine et entière liberté, qui seule peut assurer son repos et sa prospérité », écrivit au Congrès national ce qui suit : « L'État ne s'est approprié les biens du clergé qu'à charge de pourvoir convenablement aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres : l'article 1er de la loi française du 2 novembre 1789 l'atteste. Le Saint-Siège n'en a ratifié l'aliénation, pour le bien de la paix, que sous la stipulation expresse que le Gouvernement se chargerait d'accorder un traitement convenable aux ministres du culte. »

Aussi le Gouvernement légal n'a-t-il jamais exigé du clergé la signature d'une déclaration préalable au paiement du traitement. Si le Gouvernement l'exigeait, il imposerait au clergé une situation inférieure à celle que lui garantit la Constitution belge.

J'ai la ferme confiance que M. le Gouverneur général voudra examiner équitablement les considérations qui précèdent et en appréciera le bien-fondé.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'hommage de ma très haute considération.

Cardinal MERCIER.

Très embarrassé par cette exposition si nette des droits du clergé belge, le Gouvernement allemand, dans la crainte d'accroître encore le mécontentement des populations, finit par payer les traitements sans exiger des prêtres aucun serment.

*
* *

Protestation éloquente de Mgr Heylen. - Demande d'enquête de l'épiscopat belge.

Dans leur propagande intense vis-à-vis des neutres les Allemands avaient essayé de justifier les cruautés commises, avec des histoires de prétendus francs-tireurs belges, prêtres et civils, qui, en dehors de toute organisation régulière, auraient tué des soldats de l'armée d'invasion et contraint celle-ci à de sanglantes représailles dans le but d'assurer sa propre sécurité.

Ce n'est qu'au bout de plusieurs mois que l'épiscopat belge eut connaissance de ces documents, que les Allemands avaient naturellement cherché à cacher à ceux qu'ils calomniaient pour éviter la réprobation universelle. Les évèques belges prirent aussi leurs dispositions pour rétablir solennellement la vérité. Citons particulièrement la protestation de Mgr Heylen, évêque de Namur, qui préside, depuis quinze ans, les Congrès Eucharistiques internationaux et a dirigé en cette qualité les Congrès tenus successivement à Rome, Londres, Montréal, Madrid, Cologne, Vienne, Malte, Lourdes, etc.

Nous affirmons, a écrit Mgr Heylen, avec tous les habitants de nos villages, sans exception, avec le peuple belge tout entier, que l'histoire des francs-tireurs belges est une légende, une invention, une calomnie.

C'est tellement certain que nous n'hésitons pas à mettre solennellement l'autorité militaire allemande au défi de prouver l'existence d'un seul groupe de francs-tireurs, constitué soit avant, soit après l'invasion du territoire.

On ne connaît même pas de « fait isolé » de civils ayant tiré sur les troupes, encore qu'il n'y aurait pas lieu d'être surpris d'une faute individuelle. Dans plusieurs de nos villages, la population a été exterminée parce que, disaient les chefs, on aurait tué un major ou parce qu'une jeune fille aurait voulu tuer un officier, etc. Jamais le prétendu coupable n'a été découvert et désigné nommément.

Que l'on ne compte donc pas altérer la vérité à l'aide de ces affirmations générales et clichées qui ont été d'abord débitées dans nos villages au passage des troupes, qui ont ensuite fait le tour de la presse allemande et qui, maintenant encore, s'étalent dans une littérature allemande de bas étage, qu'on ne saurait qu'appeler ignoble, illustrée de prétendues scènes de francs-tireurs.

Il faut citer des faits, donner des preuves : quel est le village, quelle est la maison d'où un Belge a tiré sur les soldats ? Quel est le nom du civil belge surpris les armes à la main ? Quels sont ces témoins entendus par centaines et sous serment ?

Une enquête unilatérale, telle que la poursuit en ce moment l'autorité allemande, est sans valeur probante. Ses résultats sont récusés d'avance. Elle ne réunit pas les conditions voulues d'impartialité ; les dépositions sont viciées soit par l'intimidation, soit par le manque de liberté ; il n'est même pas certain que les dépositions soient fidèlement enregistrées, *les témoins devant signer leurs déclarations écrites dans une langue qui leur est étrangère.*

Entrant, après cette déclaration d'ensemble, dans le détail des allégations contenues dans le document allemand, l'évêque de Namur les réfute l'une après l'autre. Il est en droit de conclure de cette façon :

Les considérations ci-dessus établissent la légèreté des allégations de la Note allemande. Il n'est pas un Belge qui ne les jugera fausses, outrageantes, calomnieuses, et qui n'élèvera contre elles une protestation énergique et persévérante.

Le peuple belge a beaucoup souffert d'une invasion injuste qui l'a opprimé et meurtri. Il a conscience de s'être abstenu de tout crime dans la résistance légitime qui a été opposée à l'envahisseur. Il est non moins décidé à garder une attitude correcte, irréprochable durant l'occupation. Ce qu'il ne souffrira pas, c'est qu'on souille sa renommée par la calomnie.

Jamais les Allemands n'ont risqué la moindre réplique à la protestation de Mgr Heylen qui, détail digne de remarque, avait, avant la guerre, beaucoup de sympathies pour l'Allemagne.

*
* *

En novembre 1915, les évêques belges adressèrent aux membres de l'épiscopat d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie une lettre collective où ils protestaient solennellement contre les calomnies que le *Livre Blanc,* organe officiel de l'empire allemand, avait publiées.

« Afin, ajoutaient les évêques de Belgique,

que notre protestation ne se heurte pas à la vôtre sans effet utile, nous vous demandons de vouloir nous aider à instituer un tribunal d'enquête contradictoire. Vous désignerez, au nom de votre officialité, autant de membres que vous le désirerez et qu'il vous plaira de choisir ; nous en désignerons autant, trois par exemple de chaque côté. Et nous demanderons de commun accord à l'épiscopat d'un État neutre, de la Hollande, de l'Espagne, de la Suisse ou des États-Unis, de vouloir nous désigner un super-arbitre, qui préside aux opérations du tribunal. »

L'épiscopat allemand et austro-hongrois se garda de répondre, mais son silence ne constituait-il pas le plus éclatant des aveux.

*
* *

Les églises. - Un sermon à Bruxelles pendant l'occupation allemande.

Le clergé belge a eu la plus noble attitude. Beaucoup de ses membres ont payé de leur liberté et même de leur vie la protection qu'ils voulaient apporter à leurs paroissiens.

Pendant l'occupation allemande les églises sont devenues les seuls endroits où les Belges pouvaient se réunir en sécurité. Des drapeaux belges étaient toujours arborés dans le sanctuaire, la *Brabançonne* exécutée à l'orgue accompagnait la fin des offices. Dans leurs sermons les prêtres exprimaient les plus beaux sentiments de patriotisme et d'espérance. Aussi

nombreux étaient les incroyants qui avaient pris l'habitude d'assister aux offices afin de reprendre courage dans une telle atmosphère.

Quoi de plus touchant et de plus audacieux en même temps que cette allocution que M. le chanoine Quirini, curé de Saint-Jacques de Bruxelles, eut la hardiesse d'adresser à ses paroissiens le 1er janvier 1915 :

« Mes Très Chers Frères,

« Nous avons fini l'année 1914 dans le deuil.

« Après quatre-vingt-quatre ans d'existence libre, heureuse, prospère, la patrie belge connaît, pour la première fois, les affres et les désastres de l'invasion.

« A la vue de tant de misères, je me suis demandé s'il convenait bien, au seuil de cette année nouvelle, de vous adresser mes vœux de bonheur, et si mon silence n'eût pas trouvé un écho plus pénétrant que mes paroles dans vos cœurs endoloris. J'allais suivre cette inspiration, quand je me suis souvenu que l'ordre public, la prospérité des familles, la bonne marche des affaires, le bien-être social, la santé elle-même, toutes les satisfactions matérielles en un mot, ne sont pas de l'essence du bonheur. On peut regorger de richesses, de prééminence, de force, et n'être pas heureux.

« C'est que le bonheur ne réside pas dans la satisfaction des sens et des appétits inférieurs, il est du domaine de l'âme, il a son siège dans la conscience, et le plus dénué des mortels qui peut se rendre le témoignage intime de n'avoir

forfait à aucun de ses devoirs envers Dieu, envers son prochain et envers lui-même, goûte une félicité ineffable, inconnue — croyez-le bien — à quiconque foule effrontément aux pieds la Justice et le Droit.

. . . .

« Or nous sommes de ceux qui souffrent persécution pour la justice ! Nous n'avons envié le bien de personne, nous n'avons lésé le droit de personne, nous avons cru à la religion des serments, au respect des traités, aux principes sacrés de la loyauté et de l'honneur. Et c'est pourquoi notre sol est jonché de ruines, nos frères bannis de leurs foyers, notre terre chérie baignée des larmes des mères et du sang de leurs héroïques enfants.

« Eh bien ! malgré tant de désastres, j'ose encore vous souhaiter le bonheur pour l'année qui vient de s'ouvrir. C'en est déjà un que cette sympathie universelle dont l'expression nous arrive de toutes parts, cette admiration du monde pour notre indomptable vaillance et cette voix des nations qui proclamera dans les lointains de l'histoire que nous sommes un peuple digne de vivre parce qu'il sait fièrement mourir.

. . . .

« O vous qui commandez aux peuples et aux rois, vous qui corrigez par vos fléaux les peuples coupables, mais qui les régénérez par votre pardon, ayez pitié de la Belgique suppliante. Brisez ses chaînes, rendez-lui les douceurs de la paix. Faites-y fleurir la piété et la charité chrétiennes.

« Daigne, ô Dieu tout-puissant, exaucer la prière
« De ton peuple écrasé sous un joug odieux,
« Et puis-je, en espérant la fin de sa misère,
« Voir, avant de mourir, réaliser ces vœux :

« Que notre fier drapeau flotte à la cime altière
« Du palais assaini d'Albert le bien-aimé,
« Et que le vent qui souffle à travers la frontière
« Ramène à nos poumons l'air de la liberté ! »

Malgré la sainteté du lieu les applaudissements éclatèrent sur ces derniers vers. Pour bien se représenter la scène, il ne faut pas oublier que plusieurs Allemands civils ou militaires se trouvaient mélangés à cette foule toute vibrante.

Le gouverneur n'intervint cependant pas ; il se contenta d'interdire la publication du discours de M. le chanoine Quirini.

A la Fête-Dieu, les processions, partout en Belgique, sortent librement dans les rues, et, dans les villes de garnison, les troupes y prennent part.

A l'approche de la Fête-Dieu de 1915, le gouverneur général von Bissing prit soin de faire savoir à tous les curés de Bruxelles que la procession du Saint-Sacrement pourrait avoir lieu, selon la coutume, et que les troupes d'occupation s'empresseraient de rendre les honneurs. Des entrepreneurs de cinémas avaient été mobilisés à cette occasion afin de reproduire à l'usage des neutres des films où l'on aurait contemplé Belges et Allemands, unis dans le même sentiment de respect religieux. Quel superbe tableau à opposer à ceux qui osaient prétendre que l'Allemagne persécutait la Belgique !

Seulement von Bissing avait affaire à plus forts que lui. Nulle part les processions ne sortirent et le gouverneur général dut renoncer au profit qu'il voulait tirer de ces manifestations publiques.

*
* *

Le ravitaillement de la Belgique. - « Commission for Relief in Belgium ».

Tandis que Français et Anglais s'ingéniaient pour aider de toutes façons les Belges réfugiés chez eux, un redoutable problème se posait pour les sept millions de Belges restés dans leur pays sous le joug de l'envahisseur. La Belgique ne produit pas assez en temps normal pour assurer la nourriture de ses habitants ; à plus forte raison la mobilisation et la fuite d'une grande partie de la population, les ravages occasionnés par la guerre, les entraves apportées au commerce devaient-ils, en temps de guerre, rendre indispensable son ravitaillement en denrées alimentaires. Dès le mois d'octobre 1914, les approvisionnements de farine et d'autres denrées de première nécessité commençaient à s'épuiser, et l'on n'ignorait pas que l'occupant, en dépit des obligations résultant de la Convention de La Haye, ne nourrirait la population que dans la mesure où l'y engageraient ses propres convenances.

C'est alors que des citoyens des États-Unis conçurent le projet de fournir de façon régulière

aux Belges restés dans leur patrie les denrées alimentaires dont ceux-ci auraient besoin. Le gouvernement des États-Unis et le gouvernement d'Espagne décidaient de prendre cette organisation sous leur protection directe et ce fut l'ambassadeur des États-Unis à Londres, le Dr Page, qui désigna l'un de ses compatriotes, M. Hébert Hoover, comme la personnalité capable de la présider. Beaucoup d'Espagnols entraient également dans cette sorte de syndicat qui prit le nom de *Commission for Relief in Belgium*.

C'est le 22 octobre 1914 que la C. R. B. — c'est sous ces initiales que tout le monde connaît l'Œuvre en Belgique — tint sa première réunion. De suite ses membres définirent ainsi leur programme :

1° Rassembler des vivres destinés à la population belge ; 2° Transporter ces vivres de leur point d'origine jusqu'en Belgique ; 3° Les distribuer en s'assurant qu'ils ne seraient, ni directement, ni indirectement, réquisitionnés par les Allemands ; 4° Assurer les moyens financiers indispensables pour pouvoir effectuer ces énormes importations de vivres dont la plus large part devait être payée à l'étranger ; 5° Mobiliser la charité du monde en faveur de la partie de la population belge qui n'était pas en mesure d'acheter sa nourriture.

Cette courte énumération suffira à faire apprécier les nombreuses difficultés que la C. R. B. a dû vaincre.

Plus de 80 millions de kilos de vivres doivent être importés chaque mois dans la Belgique envahie. L'achat de stocks aussi importants suppose chez les dirigeants de la C. R. B. une surveillance des marchés, une connaissance des disponibilités peu ordinaires.

Une fois les marchandises achetées aux États-Unis, au Canada, en Argentine et en Australie, celles-ci sont rassemblées dans les ports d'embarquement où elles ont été apportées économiquement grâce aux tarifs de faveur consentis par les Compagnies de chemins de fer. Il s'agit maintenant de les envoyer en Europe.

Or la guerre a complètement bouleversé les frets et les assurances maritimes, c'est donc à la Commission qu'incombe le soin de veiller à ce que des navires affrétés et assurés aux meilleures conditions possibles, et auxquels les autorités allemandes accordent la promesse de libre passage, viennent déposer leur chargement dans les entrepôts du port de Rotterdam. Il importe qu'aucun retard ne se produise dans l'expédition, car la Belgique n'a aucune réserve alimentaire ; un arrêt de deux semaines dans les arrivées à Rotterdam amènerait fatalement la famine. Vingt-cinq navires du C. R. B. entrent, en moyenne, chaque mois dans le port de Rotterdam, soit un navire par jour ouvrier.

Mais la tâche est loin d'être terminée : il faut que les vivres aillent de Hollande en Belgique et qu'une fois la frontière de ce dernier pays franchie, ils soient répartis entre les diverses villes et communes au prorata de la population et des nécessités locales.

*
* *

Que de problèmes qui semblaient au premier abord insurmontables ont été soulevés pour établir cette partie du trajet. M. Brand Whitlock et le marquis de Villabolar, respectivement ministres plénipotentiaires des États-Unis et de l'Espagne à Bruxelles, ont obtenu des autorités allemandes l'engagement qu'aucune quantité de ces vivres ne serait l'objet de réquisitions militaires, puis ils ont organisé les transports à travers le royaume.

Il serait trop long de raconter ici les péripéties de ces négociations : les lignes de chemin de fer non détruites sont réservées à peu près exclusivement aux armées allemandes, les transports automobiles sur route n'existent plus, la navigation par canaux est elle-même entravée. Néanmoins la charitable persévérance des deux diplomates a obtenu un succès complet.

La C. R. B. a installé dans chaque province belge des magasins couverts par son pavillon et surveillés par ses délégués. Ceux-ci sont des citoyens américains qui acceptent de passer à tour de rôle quelques mois en Belgique pour remplir ces ingrates fonctions ; une cinquantaine d'entre eux y résident même en permanence.

D'autre part il s'est formé en Belgique, d'accord avec la *Commission for Relief in Belgium,* un Comité National de Secours et d'Alimentation, exclusivement belge, qui possède trente mille

collaborateurs volontaires et quatre mille comités locaux. A lui revient la tâche de répartir les vivres introduits par la C. R. B. Les deux organisations sont étroitement unies, l'une étant, si l'on peut dire, l'agent extérieur, l'autre l'agent intérieur de l'œuvre commune.

Sans la *Commission for Relief in Belgium,* sans le Comité National de Secours et d'Alimentation, les Belges restés au pays, qu'ils soient riches ou pauvres, n'auraient pas de quoi manger. Tous ceux qui sont en état de le faire ont d'ailleurs tenu à acquitter le prix des denrées ainsi distribuées ; mieux encore, des souscriptions locales ouvertes en faveur des indigents ont produit de très beaux résultats.

Le nombre des Belges dont la détresse ne permettait pas d'acquitter le prix de la nourriture était trop considérable pour que la générosité de leurs concitoyens suffît à leur porter secours. Tel qui était naguère très riche en Belgique ne possédait plus pendant l'occupation allemande que des revenus fort réduits.

La C. R. B. a donc dû recourir à la charité publique. Des brochures, des articles de journaux, des conférences ont fait connaître dans le monde entier, et particulièrement en Amérique, la misère de la population belge, son infortune héroïque causée par son indomptable fidélité aux lois de l'honneur. Autant que possible les souscriptions ont été consacrées à des achats de vivres dans l'État ou la province où elles avaient été recueillies. Les moindres dons ont été l'objet d'un accusé de réception et la comptabilité a été soumise au contrôle d'experts.

Pour la première année, 22 octobre 1914 au 22 octobre 1915, les dons ont atteint près de 80 millions de francs. Et, grâce à l'habileté et au désintéressement des membres de la C. R. B. qui employèrent gracieusement leur temps et leurs capacités au fonctionnement de cette énorme machine, les frais généraux ne représentent que 0,74 0/0 des sommes dépensées.

*
* *

Flamands et Wallons. - Les Allemands essaient vainement de faire renaître les anciennes querelles.

Pendant les années qui précédèrent la guerre, la vieille querelle entre les Flamands et les Wallons s'était envenimée. Les premiers voulaient imposer aux seconds l'étude du flamand et la mise de leur langue sur un pied de parfaite égalité avec le français. Si le flamand et le français sont regardés tous deux par la constitution belge comme langues nationales, en fait, en Wallonie, il n'y avait que le français d'employé.

Cette querelle linguistique avait pris des proportions très grandes et, en gens tenaces, les Flamands avaient remporté sur les Wallons quelques avantages dont ils se réjouissaient. C'est ainsi que tous les fonctionnaires, même ceux des pays wallons, devaient connaître les deux langues, que les plaques indicatrices des rues devaient

être rédigées en flamand comme en français dans tout le royaume, que l'indicateur des chemins de fer jusqu'alors en français comportait désormais une partie en flamand. Chacun de ces succès flamands irritait les Wallons.

Les Allemands essayèrent de ranimer cette querelle quand ils se furent emparés de la Belgique, afin de mieux régner en divisant les Belges. Et leur lourde imagination leur fit croire que les flamingants, puisqu'ils opposaient partout la pratique de leur langue à celle du français, devaient avoir les plus vives sympathies pour le génie germanique.

Un journal, la *Vlaamsche Stem,* se fonda même en Hollande pour déclancher et propager le mouvement, pendant qu'en Belgique les envahisseurs faisaient de leur mieux pour flatter les flamingants et se les concilier.

Ce fut peine absolument perdue. Si au début quelques personnalités de la Flandre s'illusionnèrent sur le véritable but de la *Vlaamsche Stem* et acceptèrent d'y collaborer, elles comprirent rapidement où l'on voulait les entraîner et se retirèrent de façon retentissante. Il ne resta plus dans la rédaction du journal désormais authentifié que quelques Allemands et quelques Hollandais germanophiles.

* * *

Bien mieux, la plupart des chefs reconnus du mouvement flamingant se classèrent au premier rang parmi les Belges qui ne voulaient subir

aucun contact avec les Allemands. C'est ainsi que M. Alphonse Sevens, leader du parti flamingant à Gand, fut arrêté pour avoir écrit un article violent contre ces derniers.

Devant le Conseil de Guerre, ce journaliste distingué présenta lui-même sa défense : « Vous ne connaissez pas le peuple gantois, dit-il ; vous croyez qu'on vous respecte parce qu'un couple de traîtres se promènent en automobile avec vos officiers. Eh bien ! ces drôles devraient être amenés ici à la barre des criminels, et si la population était la maîtresse, elle me reconduirait chez moi dans votre automobile. » M. Alphonse Sevens fut condamné à mille marks d'amende ou 110 jours d'emprisonnement. Il refusa de payer, bien que plusieurs amis eussent proposé de le faire en son nom, et accomplit courageusement sa peine jusqu'au bout.

Plusieurs flamingants notoires, députés de toutes les fractions politiques, comme le député catholique M. van Cauwelaert ou le député socialiste M. de Swarte, des écrivains comme Cyriel Buysse et André de Ridder, des professeurs d'universités, des membres du barreau rédigèrent un manifeste protestant avec indignation contre toute tentative de rapprochement entre Flamands et Allemands et s'élevant contre le rôle louche que quelques rares individus, sans le moindre mandat, avaient joué en cette affaire. Ce manifeste se terminait par une affirmation très résolue de fidélité au roi et au gouvernement et l'assurance par les signataires que dans la patrie libérée Wallons et Flamands sauraient se faire les concessions mutuelles

nécessaires pour que ces deux fractions de la Belgique puissent vivre désormais en pleine harmonie.

Ce fut le coup de grâce pour les Allemands, et ceux qui avaient fondé tant d'espoirs sur des dissentiments entre Wallons et Flamands furent obligés de s'écrier comme le gouverneur général von Bissing : « Le Belge est un rébus psychologique. »

Ce rébus n'existe pas pour les Français qui comprennent à merveille que devant la barbarie allemande l'union sacrée se réalise !

*
* *

« La Libre Belgique », journal protestataire.

Qui n'a entendu parler de *La Libre Belgique*, fondée le 1er février 1915, l'héroïque petit journal que de courageux Belges réussirent à publier et à distribuer dans Bruxelles même pendant toute la durée de l'invasion ? Vainement les autorités allemandes cherchèrent-elles les coupables, dix fois elles crurent les avoir trouvés, dix fois elles en furent pour leur déconvenue. Et *La Libre Belgique* continua son œuvre, narguant les geôliers d'un peuple entier et faisant entendre à ses concitoyens d'utiles vérités.

La Libre Belgique porte en titre :

Prix du numéro — élastique, de zéro à l'infini (prière aux revendeurs de ne pas dépasser cette limite).

Puis, au-dessous du titre, ces deux textes :

« Acceptons provisoirement les sacrifices qui nous sont imposés et attendons patiemment l'heure de la réparation. — Le Bourgmestre, Adolphe Max. »

« Envers les personnes qui dominent par la force militaire notre pays, ayons les égards que commande l'intérêt général. Respectons les règlements qu'elles nous imposent aussi longtemps qu'ils ne portent atteinte ni à la liberté de nos consciences chrétiennes, ni à notre dignité patriotique. — Cardinal Mercier. »

Viennent ensuite ces indications joyeuses : *Bulletin de Propagande Patriotique — Régulièrement irrégulier — Ne se soumettant à aucune censure...*

Adresse télégraphique : Kommandatur-Bruxelles.

Bureaux et administration : ne pouvant être un emplacement de tout repos, ils sont installés dans une cave automobile.

Annonces : Les affaires étant nulles sous la domination allemande, nous avons supprimé la page d'annonces et conseillons à nos clients de réserver leur argent pour des temps meilleurs.

Enfin au bas de chaque page figure cette recommandation : *Prière de faire circuler ce Bulletin.*

*
* *

Voyons maintenant les articles en prenant au hasard un numéro, celui qui porte : Septembre 1915. Un aviateur belge a réussi quelques jours

plus tôt à survoler Bruxelles et à y lancer des journaux amis ; l'article de tête lui est adressé :

A M. Olieslagers, aviateur, armée belge.

Au nom des Bruxellois, merci !

Nous savons bien que parmi les Belges de la Belgique occupée nous sommes les moins à plaindre, mais il nous arrivait malgré tout d'envier souvent nos compatriotes plus proches du front, les Gantois, les Brugeois qui avaient la joie de voir fréquemment planer au-dessus d'eux des avions amis. Les rares visites que nous avions eues avaient marqué dans nos souvenirs et, si le bruit de vos moteurs le permettait, vous et vos compagnons auriez entendu chaque fois la rumeur joyeuse de la foule qui vous accueillait, interrompue par la détonation des shrapnells lancés à votre poursuite et par les exclamations des spectateurs anxieux et émus lorsque ceux-ci semblaient dirigés avec plus d'adresse et près de vous atteindre.

Vous qui n'avez jamais cessé de respirer l'air pur de la liberté et qui ne savez pas ce que c'est que d'être exilé dans sa propre patrie, vous avez cependant compris avec quelle avidité nous attendions un mot du dehors, un geste d'amitié de ceux qui, bien qu'absents, sont moins exilés que nous.

. . . .

« Pourquoi, disions-nous, nos amis ne nous envoient-ils jamais aucun message par les airs ? Un souvenir, un mot d'espoir, de réconfort, des nouvelles, des journaux. Les prisonniers sont un peu comme les enfants : sensibles à tout, un rien remonte leur courage. »

Vous avez entendu ces souhaits, vous avez été l'ami venu pour nous tendre la main à travers les

barreaux de notre cage. Nos maîtres — ils ont donc bien peur de la vérité — ont fait tous leurs efforts pour nous arracher les journaux venus du ciel. Ils n'ont même pas craint le ridicule de mettre en jeu pour cela leur appareil militaire ; la plaine de Berckendael a été gardée à vue parce qu'un grand nombre de vos journaux, poussés par le vent, se dirigeaient de ce côté en planant.

On s'est arraché à prix d'or, ou plutôt de petits billets, ceux qui avaient échappé à la vigilance des *polizei*. C'est vous dire le succès qui a couronné votre charmante initiative.

Vient après un article dont le titre : « L'Allemagne marche à la ruine, elle a déjà sombré dans le déshonneur » fera aisément deviner le sens. Il est d'ailleurs rempli d'arguments très solides et appelé à réfuter près des Belges restés dans leur patrie tous les sophismes que débitent les Allemands.

Un autre article est consacré à la résistance opposée par les ouvriers gantois à l'autorité allemande qui voulait leur faire confectionner des sacs pour les tranchées. Il rapporte qu'au cours de l'entrevue qu'eurent les délégués de ces ouvriers avec un officier de la Kommandatur de Gand, ce dernier ayant déclaré :

« Nous supprimerons, s'il le faut, les subsides du fonds de chômage.

— Soit, répondirent les ouvriers. Mais nous crèverons de faim plutôt que de nous incliner. »

La dernière page de *La Libre Belgique* est consacrée à la reproduction d'une belle lettre de M. Jules Destrée, président de la Fédération des Avocats belges, adressée à M. le Bâtonnier

Théodor, du barreau de Bruxelles. En raison de sa ferme attitude, M. Théodor fut envoyé en Allemagne et dut faire plusieurs mois de prison.

Un entrefilet intitulé « Un Plaidoyer maladroit » raille agréablement un plaidoyer en faveur de l'Allemagne que vient de produire un chanoine espagnol. Ledit chanoine assure que l'Allemagne est un peuple catholique modèle et le compare à David attaquant Goliath. Le chanoine veut bien reconnaître l'invasion de la Belgique mais, d'après lui, les Allemands n'y sont entrés que contraints par le danger.

« Pauvre chanoine !!! » conclut l'article.

* * *

Voici la reproduction d'une chanson populaire wallonne sur les Prussiens qui date de 1815, lors du séjour de l'armée prussienne à Liége, pendant la campagne de Waterloo. Quoiqu'ils ne fussent pas en ce moment en pays ennemi, les Boches, comme on va le voir, avaient déjà su se faire apprécier :

Savez-vous bien ce que c'est qu'un Prussien ? — C'est un glouton à quatre estomacs — Qui pèse, d'un jour au lendemain, — Six livres de plus dans la balance. — Et, quand rien ne lui coûte, — Qui boit tant qu'il en a la toux. — C'est un mangeur de pain gratuit — Qui ne vaut pas quatre patards.

J'avais du lard au plafond, — J'avais de la bière à la cave, — Ils ont tout bu, tout mangé. — Ils ne m'ont laissé que la table. — S'ils vont en voyage — Ils paissent dans leur sac. — On ne saurait

gagner à la mesure — Pour remplir leurs boyaux. On ne sait quand ils s'en iront. — Ils sont pires que des emplâtres. — Ils sucent comme des taons — Et ils n'ont jamais hâte. — Oh ! comme je me réjouis — De ne jamais plus les revoir. — Je crois que je brûlerai ce jour-là — Et couvertures et matelas.

Le texte du journal prend fin sur cet entrefilet :

Les déchets de coton.

Le Gouvernement général fait la chasse aux déchets de coton. Il réquisitionne, en ce moment, le contenu de la hotte des chiffonniers, et ses agents recueillent précieusement pour les envoyer en Allemagne, dans des sacs plombés et scellés, les « loques » de toute espèce que les gagne-petit extraient tous les matins des bacs où nos ménagères ont jeté pêle-mêle, avec les cendrées, les détritus et les reliefs de la table. Une usine de Vilvorde où ces déchets étaient employés à des usages industriels fonctionne depuis peu pour le compte de nos maîtres. Ménagères, prenez garde, ne jetez plus à la voirie vos déchets de coton dont nos ennemis se servent pour la fabrication de leurs explosifs. Brûlez votre vieux linge plutôt que de le livrer à l'envahisseur exécré. Et répandez la bonne parole dans votre voisinage. Vous ferez de l'utile propagande.

On voit que *La Libre Belgique* sait être à la fois courageuse et pratique. Tout y est combiné pour réfuter les Allemands, entretenir la haine de l'envahisseur, relever les courages et empêcher les Bruxellois d'aider l'ennemi plus ou moins indirectement.

*
* *

Courageuse attitude des ouvriers.

La presque totalité des ouvriers restés en Belgique ont refusé de travailler pour l'envahisseur malgré les gros salaires offerts, malgré les menaces de prison.

Voici, à titre d'exemple, l'arrêté affiché en octobre 1915 et que les journaux paraissant sous la censure allemande ont dû reproduire. La traduction ci-dessous a été faite sur le numéro du samedi 9 octobre, première page, colonnes 1 et 2 du *Vlaamsche Post* de Gand.

Arrêté concernant l'exécution de travaux nécessaires dans l'intérêt de l'administration militaire allemande.

En ces derniers temps les ouvriers ont refusé sans motif, en différents endroits du territoire d'étapes, d'observer les dispositions des commandants militaires allemands relatives à l'exécution de travaux nécessaires, et ils ont de ce fait causé de grands torts à leurs communes et à leurs concitoyens.

Afin d'éviter de tels cas et, en manière d'avertissement général, j'ordonne ce qui suit :

1° Celui qui refuse d'effectuer ou de continuer un travail conforme à ses occupations professionnelles et qui est de l'intérêt de l'administration militaire allemande et désiré par les commandants militaires allemands est puni d'un an d'emprison-

nement au maximum lorsqu'il est capable de l'exécution dudit travail ;

Il peut être également envoyé en Allemagne ;

Le fait de se référer à toutes lois belges possibles ou même à des conventions internationales ne peut jamais excuser le refus de travailler. Seul le commandant militaire décide de l'acceptabilité destravaux exigés.

2° Celui qui essaie d'inciter un autre au refus pour quoi la peine § 1er est déterminée, soit par pression, menace, conseil ou autre moyen, sera puni au maximum de cinq ans d'emprisonnement.

3° Celui qui favorise la grève punissable, par l'octroi de secours ou de toute autre façon, est puni au maximum d'une amende de dix mille marks, à quoi il peut être ajouté une peine d'emprisonnement d'un an.

4° Indépendamment des peines déterminées aux § 1 à 3, des contributions forcées, ainsi que d'autres mesures de police, peuvent être prises s'il est nécessaire contre les communes où le refus de travailler s'est présenté sans motif.

5° Ce présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Gand, le 12 octobre 1915.

Der Etappeninspekteur von Unger,
Generalleutnant.

Les ouvriers n'en ont pas moins continué leur résistance. A Gand, Liége, Malines, Anvers, Charleroi, Mons, Bruges, Lokeren, Lessines, Luttre, etc., employeurs et employés se sont merveilleusement entendus pour n'accepter aucune tâche susceptible d'aider l'ennemi directe-

ment ou indirectement. Ni les amendes, ni la prison n'ont pu en venir à bout.

On juge de la fureur des Allemands, car les Belges, en consentant à travailler pour les besoins de leur armée, auraient libéré quantité d'ouvriers dans leur propre pays et permis d'enrôler ces derniers.

*
* *

Comment les Belges envahis raillent les Allemands. - Le « Dictionnaire de Boche ».

Donnons un extrait d'un opuscule qui fait fureur en Belgique : cela s'appelle le *Petit Dictionnaire de Boche,* du Docteur Kolossal Kandide, kouronné par l'Akadémie de Kœpenick.

Kaboche. — Mot dérivant par kontraction du substantif latin « kaput » qui signifie « tête » et de l'adjectif « boche ». Tête carrée, dont les parois sont parfaitement imperméables et dont le côté facial ne présente aucune espèce de physionomie, sauf à l'heure de la soupe.

Kabotin. — Voir : Kaiser.

Kaiser. — Bipède amphibie, de l'ordre des carnassiers, tribu des Hohenzollern. Sur terre, ses mœurs sont celles des grands félins ; sur mer, celles des squales. Cet animal, à l'état libre, est extrêmement prolifique, mais tout fait espérer qu'il ne se reproduit pas en kaptivité. Par suite de la chasse active dont cette espèce est actuellement l'objet, elle tend à disparaître complètement du monde civilisé.

Kalais. — Ville konvoitée. Voir : Kalendes grecques.

Kanard. — Produit volatil fabriqué en grosse quantité par la maison Wolff, Berlin, très assimilable pour les estomacs teutoniques, provoque des nausées chez les Neutres.

Kannibales. — Se dit des gens qui mangent leurs semblables ; applicable par konséquent aux Boches, qui ne mangent que du kochon.

Kathédrale. — Cible pour les obus de 420. Voir les mots : Kultur et Kristianisme.

Kamarade. — Terme s'appliquant au guerrier ennemi, lorsque celui-ci est le plus fort.

Kapout. — Terme définissant le sort du guerrier ennemi, lorsque celui-ci est le plus faible.

Kalendes grecques. — Date prématurée de l'entrée à Kalais des troupes du général von Klück.

Kamelote. — Ensemble des produits de l'industrie allemande en temps de paix.

Kambrioleur. — Voir : Kronprinz.

Kochons. — Source des « delikatessen » teutonnes. Terme principal d'un problème qui passionne l'Allemagne tout entière : les kochons doivent-ils manger toutes les pommes de terre ? ou bien les Allemands doivent-ils manger tous les kochons?... Les pommes de terre pour les kochons? Les épluchures pour les Teutons ?...

Kontrefaçon. — Procédé artistique, littéraire, scientifique et industriel, où s'est uniquement affirmé le génie de la race germanique.

Kronprinz. — Espèce de Hohenzollern apparenté, par la forme de son bec, à l'ordre des rapaces, mais se rattachant à la tribu des mammifères supérieurs en ceci qu'il a le pouce opposable aux autres doigts : cette particularité lui permet de saisir et de retenir avec la plus grande facilité tous les objets mobiliers.

Kristianisme. — Religion révélée spécialement au Kaiser, kodifiée dans le Koran, et pratiquée par les rois nègres du Kongo. Au kommencement, le Kaiser kréa von Hindenburg, qui domina sur la terre ; von Tirpitz, qui domina sur les poissons de la mer, et von Zeppelin, qui régna parmi les oiseaux du ciel... Et le septième jour, il kréa le bon Dieu à son image et à sa ressemblance.

Kulot. — Se dit du résidu qui se trouve au fond du fourneau d'une pipe. Se dit aussi de ce qu'il y a au fond du tuyau, quand il s'agit d'un tuyau de l'agence Wolff.

Kultur. — Vieil Heidelberg. Soulographies universitaires. Jeunesse studieuse buvant à pleines bottes la bière de mars et se tailladant la figure à coups de rapières. Littérature à forme de contes de nourrices (Niebelugen, Walkyries, Lohengrin..., Ballades de Schiller..., Divagations de Faust) ; philosophie à forme de brouillard (Liebnitz, Kant, Nietzsche) ; arts plastiques à forme de choukroute... ; kolossales inventions adaptées de l'étranger... ; chevaux kalkulateurs d'Eberfeld... ; kapitaine Kœpenick... ; Gemütlichken et charcuterie... Expansion germanique. Exportation de touristes à lunettes : notes et kroquis... Konquêtes... Krupp... Pas de parade... Incendies, viols, assassinats... Importation de pendules, acquises à la foire d'empoigne... Kroix de fer... Hoch ! Hoch !... Karême ; pain K.K. ; katastrophes ; kaptifs ; kroix de bois ; korbeaux... ; kapouts !

*
* *

Ce qui stupéfie les Allemands, c'est de constater le mélange de dignité hautaine et de jovialité railleuse avec lequel les Belges les traitent.

En dépit de leurs soldats, de leurs conseils de guerre, de leurs prisons, ceux-ci restent toujours des étrangers dans le pays qu'ils occupent et ne peuvent se mêler aucunement à la vie de la population indigène. Avances ou menaces ont un même résultat négatif, on les supporte parce qu'il le faut, mais ils se sentent regardés comme des êtres méprisables, ou, ce qui est pire encore, comme des êtres ridicules. Les enfants imitent l'exercice à la prussienne en s'en moquant, et l'on a vu, certain jour, en plein Bruxelles, une centaine de gamins poursuivis par de gros landsturms en armes, reprendre froidement le pas de parade sur l'espace de quelques mètres, lorsqu'ils jugeaient avoir assez d'avance. Que firent les spectateurs de la scène quand les landsturms se reconnaissant vaincus regagnèrent leur poste ? Rien que de bien innocent, ils s'épongèrent le front comme s'ils avaient énormément couru eux-mêmes.

Un arrêté interdit de porter les couleurs nationales et voici un officier qui se trouve bien embarrassé devant une jeune fille qui porte ostensiblement un ruban noir, jaune et rouge à la poitrine. Sur le refus de la jeune fille de l'enlever, il veut s'en saisir et tire quatre-vingts mètres de ruban qu'elle a dissimulés dans son corsage. Le Boche est furieux pendant que tout le monde s'esclaffe. Des loustics peinturlurent les guérites des sentinelles aux couleurs belges, d'autres s'amusent à couper les dragonnes de la poignée du sabre des officiers. Le jour où l'Italie déclare la guerre à l'Autriche, les Belges

ne commandent au restaurant que des mets et des vins italiens.

*
* *

Célébration de la Fête de l'Indépendance.

Voilà pour la bonne humeur, voici maintenant pour la dignité. Au début de l'occupation la soldatesque prussienne vautrée dans le Palais de Justice de Bruxelles empêchait le public d'y pénétrer. La Cour de Cassation, « attendu que les mesures prises par l'autorité allemande empêchent la publicité des débats judiciaires », casse un jugement. Les Allemands veulent changer la composition de certains tribunaux, tous les barreaux de Belgique interdisent à leurs membres de plaider devant ces juridictions illégales. Un professeur de l'Université de Bruxelles cause un scandale véritable en assistant à un concert boche organisé au Théâtre de la Monnaie : le Conseil d'administration de l'Université le radie sur le champ. En vain les Allemands font-ils des offres magnifiques aux principaux journaux : les uns paraissent en France, les autres en Angleterre, mais aucun n'accepte d'être soumis à la censure allemande.

Si l'on veut avoir une idée exacte de ce qu'est la vie en Belgique sous la domination allemande qui devait faire tout trembler et ne réussit qu'à faire rire, il faut lire le récit de ce qui se passa à Bruxelles le **21** juillet 1915.

Trouvant qu'il ne serait ni digne, ni décent de paraître oublier la date anniversaire de leur indépendance, les Bruxellois avaient été d'avis de fermer leurs magasins ou leurs établissements. Sitôt lancée l'idée fut accueillie d'enthousiasme; le mot d'ordre était : « Le 21 juillet tout le monde fermera. »

C'est alors que le baron von Bissing prit l'arrêté suivant :

Je préviens le public que, le 21 juillet, les démonstrations de tout genre sont expressément et rigoureusement interdites.

Les réunions, les cortèges et le pavoisement des édifices publics et particuliers tombent aussi sous l'application de l'interdiction ci-dessus. Les contrevenants sont passibles d'une peine d'emprisonnement de trois mois au plus et d'une amende pouvant aller jusqu'à 10.000 marks ou d'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre.

Tous les journaux paraissant à Bruxelles, et dont la plupart étaient à la solde des Allemands, publièrent, d'autre part, une note annonçant que le fait pour un commerçant de fermer les portes de son établissement serait considéré comme une des manifestations interdites par le Gouverneur général. Un seul journal, *Le Quotidien*, refusa de rendre ce service à von Bissing; son directeur fut frappé de cinq jours de suspension.

Malgré ces précautions, les Bruxellois devaient, au nez de leurs maîtres du moment, célébrer leur Fête Nationale.

Ce fut, en premier lieu, à la cathédrale Sainte-Gudule où *La Libre Belgique* avait convié le

public croyant et incroyant à une messe destinée à remplacer le *Te Deum* solennel célébré chaque année à pareille date, en présence de la famille royale et des grands corps de l'État.

L'église était comble. Dans le chœur, au milieu d'un nombreux clergé, se trouvait Mgr Tacci Porcelli, le nonce apostolique de Bruxelles. M. l'abbé Remès, curé de Saint-Nicolas, célébra la messe au milieu d'un profond recueillement.

A la fin de l'office, les grandes orgues firent entendre *La Brabançonne*. Le public écouta d'abord en silence, mais, quand le refrain déferla en vagues sonores sous les hautes voûtes, les Belges, incapables de se maîtriser davantage, se livrèrent à une manifestation d'une inoubliable grandeur. De toutes les poitrines jaillirent les cris de « Vive le Roi ! Vive la Belgique ! Vive la Patrie ! » Hommes, femmes, enfants, debout sur les chaises, agitaient chapeaux et mouchoirs, répétant avec un enthousiasme croissant ces trois cris qui évoquaient tant de douleurs, mais aussi tant d'espoirs. Puis ils réclamèrent une troisième *Brabançonne* et, quand l'organiste s'exécuta, ils reprirent en chœur l'hymne national.

Pendant cette cérémonie religieuse et patriotique, se déroulaient, sur la voie publique, des faits aussi significatifs. Dans les quartiers les plus aristocratiques comme dans les rues les plus populeuses, les volets des fenêtres étaient clos et les stores descendus. Tout le monde chômait, les maraîchers eux-mêmes s'étaient abstenus de venir au marché ; quant aux com-

merçants, que l'affiche du Gouverneur général avait si fort troublés, ils s'étaient ressaisis et s'empressaient de suivre l'exemple donné par les particuliers : magasins, maisons de commerce, débits de boissons se fermaient les uns après les autres.

*
* *

Dans le centre de Bruxelles une foule menaçante s'amassait devant les cafés et les restaurants encore ouverts. A dix heures du matin, le café Métropole fermait ainsi que la Grande Boucherie. Successivement la Taverne Royale, le restaurant de la Monnaie, le café Cosmopolite, les restaurants du boulevard Anspach, bien que fréquentés par des officiers allemands, devaient opérer leur clôture. Derrière les glaces de tous les grands cafés, bientôt les chaises s'étageaient sur les tables à la joie des innombrables promeneurs venus pour assister à ce spectacle. Dans tout Bruxelles, il ne restait plus d'ouverts que quelques magasins teutons et deux hôtels-restaurants de la gare du Nord désormais classés comme boches par la population.

Cependant une multitude de camelots de tous âges parcouraient les rues en criant : « Demandez le souvenir du 21 juillet » et en vendant des fleurs symboliques : pensées ou marguerites blanches au cœur noir, ou encore des fleurs rouges et jaunes qui, fixées sur un corsage ou au revers d'un veston, y représentaient les couleurs nationales. D'autres camelots vendaient des nœuds de crêpe.

Place des Martyrs où est érigé le monument à la mémoire des patriotes tués en 1830 dans les combats contre les troupes hollandaises, la population, en un pèlerinage incessant, vient jeter des fleurs et des couronnes. De même à Evère, où d'autres patriotes dorment leur dernier sommeil, les tramways débarquent toutes les minutes des Bruxellois venant décorer les tombes.

Deux cent cinquante Allemands en tenue de campagne occupent le centre de la place de Brouckère ; dans beaucoup de rues des soldats sont disposés de cinq mètres en cinq mètres et des patrouilles ne cessent de circuler.

Mais les Bruxellois qui s'amusaient d'un tel déploiement de force — n'a-t-on pas vu même défiler des canons et des mitrailleuses — se gardent bien de provoquer le moindre incident.

A six heures du soir les murs de la ville se trouvent subitement couverts de petites affiches d'un rouge sang de bœuf. Il ne s'agit pas cette fois d'un de ces bulletins de victoire que les Allemands lancent avec tant de profusion, mais l'avis n'en a pas moins un grand succès d'hilarité. Voici ce qu'on y lit :

« Les hôtels, restaurants, brasseries, estaminets, cafés et cinématographes doivent être fermés aujourd'hui 21 juillet à huit heures du soir (heure allemande) dans l'agglomération bruxelloise.

« Frhr von Strachwitz. »

HISTOIRE ANECDOTIQUE

DE LA

GUERRE DE 1914-1915

Par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY

AVIS

Les personnes désireuses de recevoir les fascicules de cette **Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915** au fur et à mesure de leur publication sont priées de remplir le bulletin ci-contre et de nous le retourner directement 10, rue Cassette, Paris (6e).

Pour éviter des ports de factures et de lettres inutiles, les factures ne seront envoyées successivement qu'après livraison de trois fascicules.

La publication ne dépassera pas 18 fascicules : si elle dépassait ce chiffre, les souscripteurs à la *collection complète* rece-

vraient gratuitement les fascicules 19 et suivants. Nous comptons même que la publication sera complète en 15 ou 16 fascicules.

P. LETHIELLEUX, Éditeur
10, RUE CASSETTE, PARIS (6e)

Cette histoire formera environ 15 à 18 fascicules en format in-12 (*sans gravures*)

PRIX DE CHAQUE FASCICULE : **0** FR. **60**; *franco*, **0** FR. **70**

Le premier fascicule a paru le 15 mars 1915

Les fascicules suivants paraîtront successivement à raison d'un fascicule par quinzaine

APERÇU DE LA PUBLICATION

FASCICULE I
La Déclaration de Guerre et l'Etat de siège.

FASCICULE II
Paris menacé - Paris sauvé

FASCICULE III
Les Alsaciens-Lorrains et les Etrangers au service de la France.

FASCICULE IV
La Bienfaisance pendant la Guerre.

FASCICULE V
Les blessés, les morts.

FASCICULE VI
L'Aumônerie militaire de terre et de mer.

FASCICULE VII
L'Armée française
a) Les dépôts. L'appel des classes. Equipement et instruction.

FASCICULE VIII
L'Armée française
b) Sur le Front.

FASCICULE IX
L'Armée française
c) Les services d'arrière.

FASCICULE X
Les Anglais et leur armée continentale.

FASCICULE XI
Les Belges et leur gouvernement en France.

FASCICULE XII
Les prisonniers allemands et les prisonniers français, etc.

BULLETIN DE DEMANDE

Je soussigné[1]

déclare souscrire à tous les fascicules de la collection **Histoire anecdotique de la Guerre de 1914-1915**, par FRANC-NOHAIN et PAUL DELAY, *au prix de* **soixante-dix centimes** *chaque fascicule rendu franco à domicile, jusqu'à concurrence de 18 fascicules. Si les fascicules dépassaient le nombre de 18, les fascicules 19 et suivants me seraient envoyés gratuitement.*

SIGNATURE :

(1) Nom et adresse bien exacts, très lisiblement écrits, avec indication du bureau de poste s'il y a lieu.

RAISON D'ÊTRE DE CETTE PUBLICATION

Écrite d'une plume alerte, cette Histoire anecdotique ne vise nullement à dévoiler les plans militaires ou les secrets diplomatiques. Bien des années se passeront avant que le récit certain des événements actuels puisse être raisonnablement tenté. On ne trouvera dans cette collection que des choses vécues dont les auteurs, écrivains et journalistes de talent, se sont efforcés à rendre, pour le grand public, la lecture instructive, facile et attrayante.

Chaque fascicule, formant un tout, a été écrit avec un souci constant de la sincérité et de l'authenticité les plus scrupuleuses, en un style pittoresque et très littéraire. Le succès de la publication se justifie, car c'est une mine extrêmement riche d'anecdotes et de documents ingénieusement groupés.

Cette collection, la collection idéale de la famille, car elle peut être mise entre les mains de tous, est indispensable pour tous ceux qui s'intéressent aux faits extraordinaires que nous vivons, et qui désirent en garder le durable souvenir. Nul doute d'ailleurs qu'elle ne soit largement utilisée par les historiens futurs de la Grande Guerre.

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).

Ainsi l'autorité allemande ordonnait de fermer à huit heures du soir les établissements qui étaient tous clos depuis dix heures du matin. Les Bruxellois en furent tout joyeux ; seuls les officiers allemands empêchés d'aller absorber ce soir-là force chopes devaient garder un très mauvais souvenir de la Fête de l'Indépendance belge.

* * *

La Belgique jugée par un Neutre.

C'est M. Albert Verwey, rédacteur en chef d'une des revues les plus vivantes des Pays-Bas, *De Beweging*, qui va nous fournir la conclusion (numéro de septembre 1915), dans un article intitulé : « Europeesche Gedachten, Pensées européennes ».

« Quand un État a subi un sort pareil à celui de la Belgique, il prend, dans l'imagination des peuples, une stature indestructible. La Belgique que le roi Albert maintient à l'Yser est une des petites créations les plus indestructibles que l'histoire ait jamais produites. La Belgique maltraitée, piétinée, brandissant subitement à l'Yser son dernier drapeau et résistant avec succès à l'armée la plus forte que le puissant conquérant pouvait envoyer contre elle, reste une image que l'Humanité ne laissera pas ravir. La personnalité du roi Albert, en qui la Belgique se trouve représentée, en recueille tout le profit. La reine Élisabeth, visitant les

blessés derrière la ligne et les soignant de ses propres mains, ajoute l'image des éléments qui ont pris, dès à présent, la forme de légendes européennes. Les peuples belligérants en subissent la force et elle se traduira, de la part de leurs gouvernements, non seulement dans une forme poétique, mais dans des actes dont bénéficieront la Belgique libérée et sa dynastie. Ce serait là le rare exemple d'un cas où la poésie parvient à exercer son influence sur l'humanité sensible et accessible à l'imagination. »

8-16. -- Paris, Imprimerie des Orphelins-Apprentis d'Auteuil,
40 rue La Fontaine, 40.

LE DERNIER FAUST

HANTISES ET VISIONS DU KAISER

Par Raymond MAYGRIER

In-12. . . . . 2.50 ; *franco* 2.70

L'auteur s'est inspiré d'une pensée de Maurice Barrès et aussi, croyons-nous, des pages où Joseph de Maistre présente la guerre comme une force terrestre de la justice divine. Usant de la liberté permise à l'écrivain, il nous fait très ingénieusement, et en s'appuyant sur des actes authentiques, toucher du doigt l'intervention de cette justice d'En-Haut qui retourne, chaque fois, contre nos ennemis les nouvelles combinaisons suggérées à leur cruauté et à leur haine par leur « vieux dieu ». Le kaiser devient ainsi le « dernier Faust ». Rien de plus dramatique que ce récit dont l'intérêt va sans cesse grandissant. Dès les premières lignes le lecteur se sent captivé ; il suit, haletant, le progrès des trames ourdies. Et tout s'enchaîne avec tant de logique, les faits sont là si bien contrôlés et rapprochés de documents irréfutables, que l'intervention du merveilleux ne semble plus être autre chose que la marche régulière des événements. L'auteur a donc raison de dire : le Méphisto de Gœthe explique aisément le Thor du kaiser. Quelles scènes, par exemple, — mais aussi quelles clartés projetées sur l'histoire de cette guerre —, que les chapitres intitulés : *Vision suprême — le vieux dieu allemand — la prophétie d'Ezéchiel — le châtiment !* Ajoutons que, la lecture achevée, le sentiment qu'elle laisse dans l'âme est la confiance dans la victoire de nos armes, la certitude du triomphe, parce que la vérité l'emporte toujours sur le mensonge.

GUERRE DE 1914

UN COIN DE PROVINCE A L'AVANT

JEAN-LOUIS LE PETIT FRANÇAIS

Par Claude MANCEY

In-16. . . . . 1.25 ; *franco* 1.35

UN COIN DE PROVINCE A L'ARRIÈRE

LETTRES DE YOYO A SON SOLDAT

Par Claude MANCEY

In-16. . . . . 1.25 ; *franco* 1.35

Paris. — DEVALOIS, 144, av. du Maine (11 dans le passage).